

DOCUMENTER. ACCOMPAGNER. SENSIBILISER.

*Analyse annuelle,
témoignages et
recommandations.*

Avec le soutien de



**Permanence et
Observatoire DIAC
contre le racisme
antimusulman en
Suisse**

RAPPORT

2025



Table des matières

1. Introduction 3

A. INFORMATIONS GENERALES

2. Lexique 7

3. Organisation 9

4. Communication 10

5. Réseau et partenariats 12

6. Méthodologie 13

7. En bref 14

B. LE CENTRE D'ECOUTE EN CHIFFRES ET ANALYSES

8. Efficacité de la permanence et nombres de cas 16

9. Prestations fournies 18

10. Répartition géographique 18

11. Données sur les personnes en recherche de conseil 19

12. Données concernant les victimes : le genre 20

13. Données concernant les victimes : l'âge 21

14. Données concernant les victimes : l'appartenance religieuse 24

15. Préjugés et idéologies présents 27

16. Types de discriminations 30

17. Domaines où la discrimination a eu lieu 32

18. Impact sur les cibles / victimes 34

19. Résultats des consultations 36

20. Les médias comme leviers pour les victimes.... 40

C. AUTRES ACTIVITÉS DE LA PERMANENCE

21. Événementiel, rencontres, réseau 51

22. DIAC dans la recherche 55

23. Mentions de DIAC dans les médias 57

24. Rédactions, contributions 60

D. OBSERVATOIRE: DOSSIERS THEMATIQUES - 62

25. Actualités politiques et débats de société 63

26. Autres actualités racistes 71

27. Racisme en ligne 73

28. Discrimination des politiques et personnes publiques 74

29. Conclusions, remerciements, contacts 76

1. Introduction

2025, une année qui a permis d'asseoir la permanence

Depuis le 1er avril 2023, la Permanence et Observatoire DIAC poursuit pleinement ses missions. L'année 2025 a été marquée par la consolidation de son fonctionnement et la reconnaissance de son expertise sur six axes principaux :

1. Stabilisation de la structure

Le premier axe de travail a consisté à **assurer la pérennité de la permanence**. L'objectif était de sortir du cycle de précarité induit par des financements instables, qui entraînaient un turnover important. Cette stabilisation s'est concrétisée à l'automne et à l'hiver 2025 par deux avancées majeures : l'engagement, en septembre, d'une chargée de permanence qualifiée, et l'octroi en décembre d'une ligne budgétaire dédiée par la Ville de Genève. Auparavant, un taux d'activité de 20% à 40 % associé à une rémunération peu attractive rendait ces postes difficilement pérennes. Aujourd'hui, la chargée de permanence est à 60%.

2. Reconnaissance institutionnelle du racisme antimusulman

Le second défi consistait à faire reconnaître le racisme antimusulman comme une forme de discrimination à part entière. La **publication, au printemps 2025, de l'étude* de référence du Centre Suisse Islam et Société (CSIS) de l'Université de Fribourg mandatée par le Service de lutte contre le racisme**, a marqué un tournant. Celle-ci établit clairement l'existence et le caractère systémique du racisme antimusulman en Suisse, offrant ainsi une base solide pour légitimer et amplifier nos actions et nous permet d'avancer plus sereinement.

*Racisme antimusulman en Suisse : étude de référence, 2025, CSIS, Trucco Noemi, Dehbi Asmaa, Dziri Amir, Schmid Hansjörg



3. Évolution et approfondissement des missions d'écoute

La mission principale d'écoute et de soutien aux victimes a été maintenue avec une activité soutenue. Nous avons enregistré 95 sollicitations en 2025, un volume stable par rapport à 2024 (106 cas). On observe cependant une **évolution qualitative significative** : les personnes nous consultent désormais davantage lorsque le processus discriminatoire est encore en cours. Il s'agit moins de simples signalements, mais davantage de demandes de conseil et d'intervention, ce qui implique un accompagnement plus approfondi et une charge de travail accrue par dossier. Nous nous réjouissons de pouvoir apporter cette aide et d'avoir permis à de nombreuses situations de se résoudre.

4. Développement de l'Observatoire

Pendant l'année 2025, nous avons pris le temps de structurer l'Observatoire, en ciblant les thèmes récurrents, que ce soit dans nos cas, ou dans l'actualité ou les débats politiques. Une **recherche et une documentation scrupuleuse** et riche qui nous permettront, en 2026, de partager des articles et des analyses sur des sujets thématiques.

5. Rayonnement et expertise

Enfin, 2025 a permis d'ancrer solidement la Permanence DIAC dans le paysage associatif et institutionnel romand. Par nos actions de formation, nos ateliers de sensibilisation, notre participation à des groupes de travail et la rédaction de rapports, nous **contribuons pleinement à la lutte antiraciste en Suisse**. Notre valeur ajoutée réside dans notre expertise juridique, notre connaissance fine du terrain et notre soutien direct aux victimes.



6. Communication

Le dernier grand chantier étant celui de la communication, la permanence a sollicité en 2025 l'expertise d'une experte en communication et d'un graphiste pour créer une charte graphique et repartir sur de bonnes bases afin de mieux sensibiliser au travail de la permanence notamment sur les réseaux.

En conclusion, l'année 2025 a servi de tremplin et de base solide pour la suite de nos activités. Les relations de réseau, avec les partenaires, la confiance de la population, l'intérêt croissant de toute part pour la lutte contre le racisme antimusulman, sont autant d'éléments encourageantes pour la suite.

Merci à tous nos soutiens, à nos partenaires, et à vous qui prenez le temps de lire ce rapport. Bonne lecture!

Meriam Mastour, juriste, spécialiste des droits humains
Directrice

A. INFORMATIONS GENERALES

2. Lexique

Racisme antimusulman - Islamophobie

Le terme de racisme antimusulman décrit des rapports de force sociaux dans lesquels les personnes réellement ou supposées musulmanes sont réduites à une identité stéréotypée et uniforme, et sont discriminées pour cette raison. L'islamophobie est une forme d'exclusion racisée fondée notamment sur des attributs, notamment en raison de la langue, de l'habillement ou de l'origine.

Nous utilisons ces deux termes de façon interchangeable:

- "islamophobie" est le terme le plus utilisé dans la recherche, et au niveau international. Il s'agit du terme consacré.
- "racisme antimusulman" est le terme qui a été adopté au niveau suisse depuis 2-3 ans. Il permet d'ancrer ce type de discriminations comme un racisme, ce qui est une avancée.

Islamophobie genrée

Les femmes musulmanes sont particulièrement concernées par la violence islamophobe, à l'intersection du racisme et du sexisme. Cette violence vise souvent le port du foulard, l'apparence physique et l'autodétermination religieuse. Elle est fortement sexualisée, marquée par des logiques de contrôle, et souvent non reconnue comme violence intersectionnelle.

Intersectionnalité

L'intersectionnalité est un outil développé par Kimberlé Crenshaw, juriste noire américaine, qui permet de comprendre la discrimination vécue par une personne à la croisée de plusieurs oppressions. Cet outil nous est particulièrement utile, par exemple pour comprendre le vécu des femmes noires portant le foulard (à la croisée de la misogynie/ racisme anti-Noir et de l'islamophobie genrée/racisme anti-Noir), ou le vécu des personnes discriminées car musulmanes et étrangères (à la croisée du racisme antimusulman et de la xénophobie).

Assignment identitaire

L'assignation identitaire désigne le processus par lequel une identité est imposée à une personne de l'extérieur, indépendamment de la manière dont elle se définit elle-même ou de sa réalité vécue. Ainsi, des personnes qui ne sont pas musulmanes sont parfois victimes de racisme antimusulman, car elles sont perçues comme musulmanes. Le racisme antimusulman ne vise donc pas uniquement les personnes qui se définissent comme musulmanes, mais aussi celles qui sont perçues comme telles dans l'espace social. Les unes comme les autres peuvent témoigner auprès de la permanence DIAC.

Victimisation secondaire

On parle de victimisation secondaire lorsque, après avoir été victime (par exemple de racisme), la justice, la police ou l'environnement social nient les faits, les minimisent ou font porter directement ou indirectement la responsabilité sur la victime.

3. Organisation

L'équipe

L'équipe 2025 a été constituée principalement d'une cheffe de projet (directrice), d'une chargée de permanence, d'un chargé de finances et de collaboratrices scientifiques.

- Meriam Mastour, cheffe de projet et directrice de la permanence
- Au poste de chargée de permanence se sont succédé Chanisse, Sofia, puis Ajla Kuduzovic.
- Pour la partie Observatoire et organisation, Olaya, bénévole universitaire, ainsi que Daphné, spécialisée sur le racisme anti-Noir, puis Soraya, qui a une connaissance aigüe du secteur de la migration.
- Anas Maboso a géré avec son équipe la recherche de fonds et la trésorerie

Le comité, composé de Sarah Boulahchiche, Renda Ahmed et Anas Maboso a également contribué tout au long de l'année par des inputs, réflexions, participations à des événements et à la gestion concrète du projet.

Nous remercions toute cette équipe pour son travail acharné, dans la bonne humeur et la détermination!

Locaux et contact

DIAC dispose d'un local au Bouchet, à Genève. Cependant, en 2025, les personnes qui ont contacté la permanence ont largement préféré utiliser des moyens de communication à l'image du téléphone, des e-mails ou encore whatsapp. La permanence tient à être particulièrement **accessible et à bas-seuil**. Nous échangeons donc volontiers par échanges de message vocaux par whatsapp, ou par entretien Zoom.

Cette stratégie semble gagnante.

A de nombreuses reprises, les personnes nous ont indiqué ne pas avoir le temps ou les moyens pour faire face au racisme vécu, et craindre de devoir abandonner un potentiel recours. Exiger un déplacement physique dans nos locaux serait inadapté et contre-productif. Grâce aux moyens de télécommunication, nous avons pu nous insérer dans les interstices du quotidien (pauses au travail, pauses à l'université, parfois en soirée après le coucher des enfants), et ainsi fournir le soutien nécessaire pour traverser des périodes de vie difficiles.

4. Communication

Un nouveau logo



Le nouveau logo reprend les éléments principaux du logo de la Fondation DIAC, tout en modernisant ses couleurs. Les triangles sont réunis en un signe de soutien et de protection. La déclinaison du logo en plusieurs couleurs nous donne une certaine liberté d'utilisation sur des supports et des fonds variés.



Une nouvelle charte graphique

Une typographie affirmée, pour une permanence qui veut affirmer son rôle et son positionnement en tant qu'organisation engagée dans la défense des droits humains.

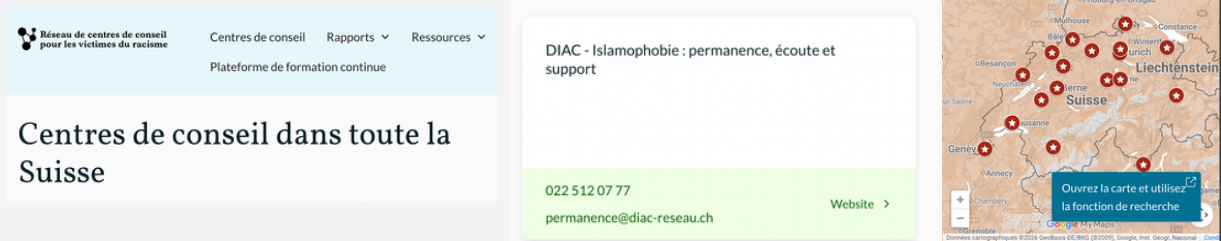
Cette nouvelle manière de communiquer a reçu un très bon accueil sur les réseaux sociaux.

Nous remercions Saoussen Hammami, spécialiste en communication pour son travail !



La permanence répertoriée...

...sur le site du Réseau des centres d'écoute pour les victimes de racisme : www.network-racism.ch



Réseau de centres de conseil pour les victimes du racisme

Centres de conseil Rapports Ressources

Plateforme de formation continue

Centres de conseil dans toute la Suisse

DIAC - Islamophobie : permanence, écoute et support

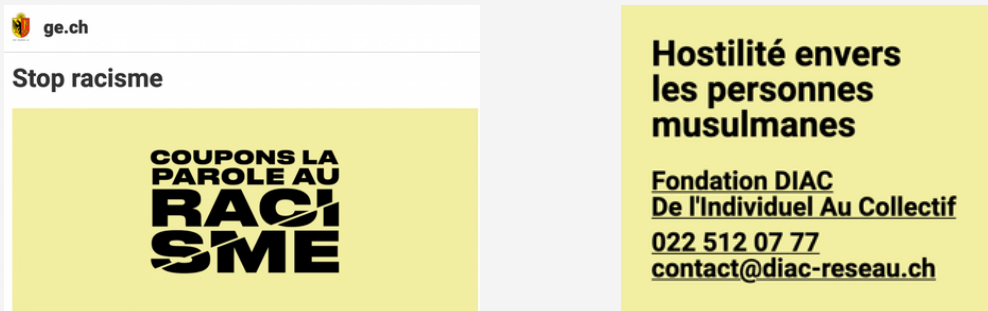
022 512 07 77

permanence@diac-reseau.ch

Website >

Ouvrez la carte et utilisez la fonction de recherche

... dans le cadre de la campagne “Stop racisme” du Bureau de l'intégration et de la citoyenneté (BIC) du canton de Genève : www.ge.ch/teaser/stop-racisme



ge.ch

Stop racisme

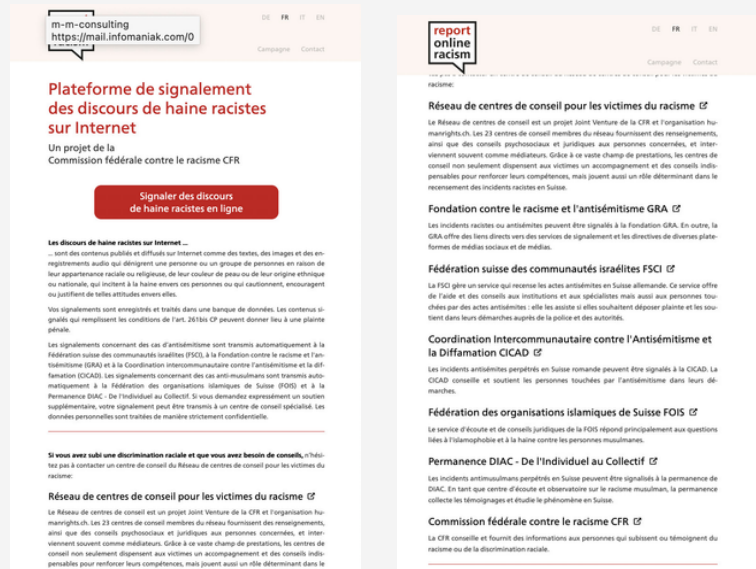
COUPONS LA PAROLE AU RACISME

Hostilité envers les personnes musulmanes

Fondation DIAC
De l'Individuel Au Collectif

022 512 07 77
contact@diac-reseau.ch

... via la plateforme de signalement en ligne de la Commission fédérale contre le racisme (CFR) : www.reportonline racism.ch



m-m-consulting
<https://mail.infomaniak.com/0>

DE FR IT EN

Campagne Contact

Plateforme de signalement des discours de haine racistes sur Internet

Un projet de la Commission fédérale contre le racisme CFR

Signaler des discours de haine racistes en ligne

Les discours de haine racistes sur Internet ...

Les signalements concernant des cas d'antisémitisme sont transmis automatiquement à la Fédération suisse des communautés israéliennes (FSCI) à la Fondation contre le racisme et l'antisémitisme (FGRA) et à la Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation (CICAD). Les signalements concernant des cas anti-musulmans sont transmis automatiquement à la Fédération des organisations islamiques de Suisse (FOIS) et à la Permanence DIAC - De l'Individuel au Collectif. Si vous demandez expressément un soutien supplémentaire, votre signalement peut être transmis à un centre de conseil spécialisé. Les données personnelles sont traitées de manière strictement confidentielle.

Si vous avez subi une discrimination raciale et que vous avez besoin de conseils, n'hésitez pas à contacter un centre de conseil du Réseau de centres de conseil pour les victimes du racisme.

Réseau de centres de conseil pour les victimes du racisme

Le Réseau de centres de conseil est un projet joint Venture de la CFR et l'organisation humanrights.ch. Les 23 centres de conseil membres du réseau fournissent des renseignements, ainsi que des conseils psychosociaux et juridiques aux personnes concernées, et interviennent souvent comme médiateurs. Grâce à ce vaste champ de prestations, les centres de conseil non seulement dispensent aux victimes un accompagnement et des conseils indispensables pour renforcer leurs compétences, mais jouent aussi un rôle déterminant dans le recensement des incidents racistes en Suisse.

report online racism

DE FR IT EN

Campagne Contact

Réseau de centres de conseil pour les victimes du racisme

Le Réseau de centres de conseil est un projet joint Venture de la CFR et l'organisation humanrights.ch. Les 23 centres de conseil membres du réseau fournissent des renseignements, ainsi que des conseils psychosociaux et juridiques aux personnes concernées, et interviennent souvent comme médiateurs. Grâce à ce vaste champ de prestations, les centres de conseil non seulement dispensent aux victimes un accompagnement et des conseils indispensables pour renforcer leurs compétences, mais jouent aussi un rôle déterminant dans le recensement des incidents racistes en Suisse.

Fondation contre le racisme et l'antisémitisme GRA

Les incidents racistes ou antisémitiques peuvent être signalés à la Fondation GRA. En outre, la GRA offre des liens directs vers des services de signalement et les directives de diverses plateformes de médias sociaux et de médias.

Fédération suisse des communautés israéliennes FSCI

La FSCI gère un service qui recense les actes antisémitiques en Suisse allemande. Ce service offre de l'aide et des conseils aux institutions et aux spécialistes mais aussi aux personnes touchées par des actes antisémitiques : elle les assiste et elles souhaitent déposer plainte et les soutient dans leurs démarches auprès de la police et des autorités.

Coordination Intercommunautaire contre l'Antisémitisme et la Diffamation CICAD

Les incidents antisémitiques perpétrés en Suisse romande peuvent être signalés à la CICAD. La CICAD conseille et soutient les personnes touchées par l'antisémitisme dans leurs démarches.

Fédération des organisations islamiques de Suisse FOIS

Le service d'écoute et de conseils juridiques de la FOIS répond principalement aux questions liées à l'islamophobie et à la haine contre les personnes musulmanes.

Permanence DIAC - De l'Individuel au Collectif

Les incidents anti-musulmans perpétrés en Suisse peuvent être signalés à la permanence de DIAC. En tant que centre d'écoute et d'observation sur le racisme musulman, la permanence collecte les témoignages et étudie le phénomène en Suisse.

Commission fédérale contre le racisme CFR

La CFR conseille et fournit des informations aux personnes qui subissent ou témoignent du racisme ou de la discrimination raciale.

5. Réseau et partenariats

Partenaires institutionnels et universitaires

Nous travaillons en réseau avec diverses organisations et institutions.

- Bureau de l'intégration et de la citoyenneté de Genève (BIC): financement, soutien stratégique, organisation d'événements et discussions sur des cas récurrents
- Service Agenda 21 de la Ville de Genève : financement et échanges thématiques
- Service de lutte contre le racisme
- Commission fédérale contre le racisme
- Centre suisse Islam et Société (CSIS) de l'Université de Fribourg d: participation à diverses études

Réseau associatif

La permanence DIAC est membre de :

- Réseau des centres d'écoute organisé par humanrights.ch et la Commission fédérale contre le racisme (relais de cas, partage de compétences et de connaissances)
<https://www.network-racism.ch/fr>
- Réseau romand des centres d'écoute pour les victimes de racisme
- La CORA (Coalition romande antiraciste)
- Le Réseau de la Convention d'Istanbul

La permanence DIAC collabore avec :

- Association Les Foulards Violets (spécialisée dans l'islamophobie genrée) : relais de victimes.
- Autres associations de lutte contre le racisme (Licra Genève, Nwar) : collaborations diverses sur des projets et échanges
- Fédération des Organisations Islamiques de Suisse (FOIS) et divers centres culturels et mosquées : organisation d'ateliers, partage et coordination
- Association Décadrée : préparation d'un lunch média prévu en 2026
- Forum des organisations européennes musulmanes de jeunes et d'étudiants (FEMYSO): collaboration pour un projet
- Université de Genève (UNIGE) participation à un cours, et collaboration
- Bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences du canton de Genève, participation aux Bastions de l'égalité

6. Méthodologie

Pour les cas de racisme

Notre équipe a été formée à la méthodologie du réseau des centres de conseil pour les victimes de racisme, coordonnée par humanrights.ch et la Commission fédérale contre le racisme (CFR).

Cette méthodologie nous permet de garantir un traitement scrupuleux, uniforme professionnel, rigoureux et cohérent des signalements, dénonciations et témoignages. Nous sommes à disposition pour donner davantage d'informations sur la méthodologie, si besoin.

Traitement des sollicitations à la permanence DIAC et selon la méthodologie du réseau des centres pour les victimes de racisme www.network-racism.ch

1. Point de départ : prise de contact

a. Les personnes peuvent contacter la permanence via :

- i. e-mail
- ii. téléphone
- iii. WhatsApp
- iv. formulaire en ligne
- v. site web

2. Analyse de la situation : La situation concerne-t-elle un cas de racisme ?

- a. Non : la personne est redirigée vers un service compétent
- b. Oui : la permanence poursuit l'échange avec la personne (point 3)

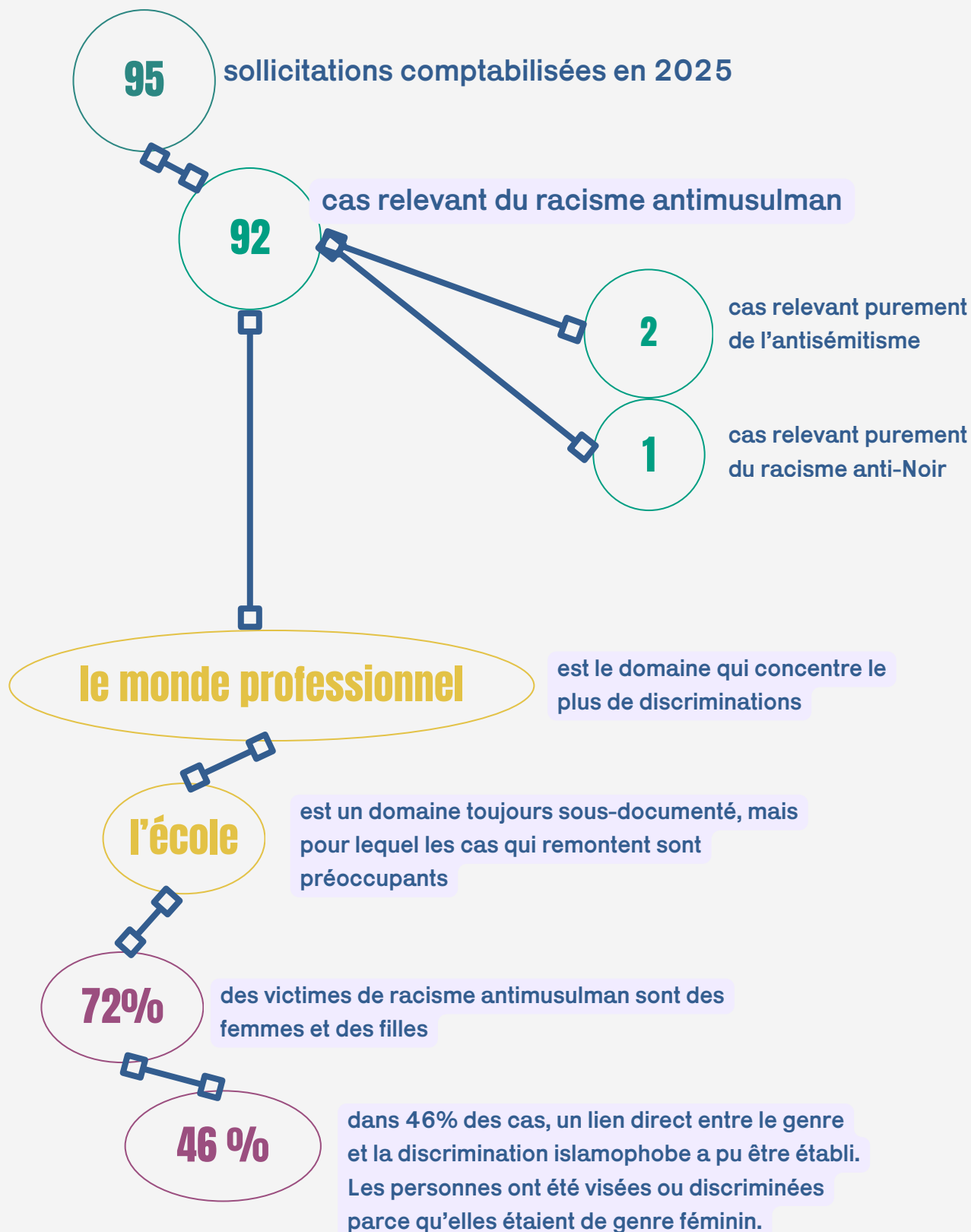
3. Nature de la demande : la personne veut-elle simplement témoigner ou a-t-elle besoin de conseil ?

- a. conseil qui mène à une redirection vers un autre service spécialisé
- b. conseil / accompagnement que nous pouvons prodiguer (rédaction conjointe d'une lettre / conseil juridique / empowerment etc)
- c. simple signalement
 - i. avec consultation => parmi les cas comptabilisés "avec consultation"
 - ii. sans consultation (par exemple la personne a simplement rempli notre formulaire) => signalement

Prestations

- Empowerment : consultation psychosociale, écoute active, renforcement du pouvoir d'agir des victimes.
- Conseils (juridiques) / premiers renseignements/informations puis mise en relation avec des syndicats, des juristes ou avocat-e-s.
- Communication ou redirection vers des organisations ou des services spécialisés.
- Prestations d'accompagnement: aide à la rédaction de plaintes, de prises de position, de demandes et de courriers d'intervention.

7. En bref



B. LE CENTRE D'ECOUTE EN CHIFFRES ET ANALYSES

8. Efficacité de la permanence et nombres de cas

2023

24

entre le 01.04.2023
(ouverture de la permanence)
et le 31.12.2023

2024

106

sollicitations
en 2024*

70

dont 70 cas que nous
avons pu fermer et
rapporter dans le
rapport 2024 *

2025

95

189

sollicitations au total
entre le 1.4.2023 et le
31.12.2025

Analyse

La permanence a vu le jour en 2023 et a dû, dans un premier temps, prendre ses marques méthodologiques. À ce titre, l'année 2025 apparaît comme une année « assainie », offrant une base d'analyse plus stable que les années précédentes pour les observations et comparaisons dans les années à venir.

Le nombre de sollicitations reste relativement stable sur la période (2024/2025), bien que celle-ci soit trop courte pour établir une tendance significative. Comme mentionné en introduction, nous observons en outre une complexification croissante des situations prises en charge.

En 2023 et 2024, une part importante des signalements concernait des discriminations rapportées a posteriori, une fois les faits terminés. Les personnes nous contactaient alors principalement pour témoigner, et notre accompagnement prenait alors surtout la forme de séances d'empowerment : soutien psychologique, valorisation, accompagnement à la prise de parole.

En 2025, en revanche, les sollicitations interviennent plus tôt, lorsque la discrimination est encore en cours, ce qui implique une réactivité accrue et un accompagnement plus soutenu. Le travail requis est alors plus conséquent, tant en termes de stratégies d'intervention que de suivi des situations.

Ces évolutions sont encourageantes : elles témoignent d'une meilleure connaissance de la permanence DIAC et d'une confiance renforcée de la part des personnes concernées, qui nous sollicitent désormais pour agir en situation réelle, et non plus seulement pour témoigner a posteriori.

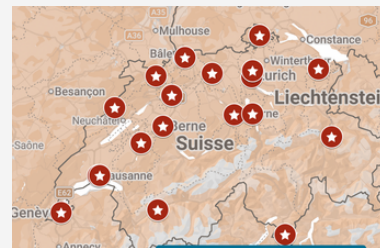
*Note méthodologique:

Certains cas ouverts en 2024 ont été reportés en 2025.

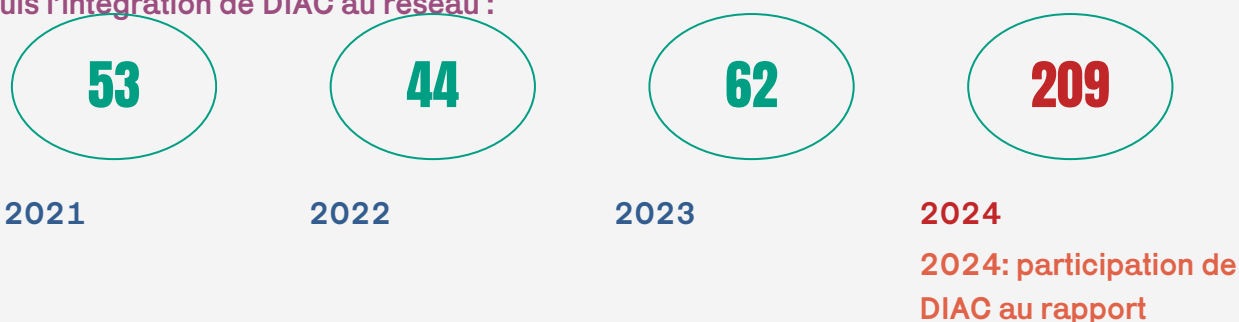
En 2024, nous considérons qu'un cas devait être clos pour être comptabilisé dans les rapports. Après discussion méthodologique avec nos collègues du réseau des centres d'écoute, nous avons ajusté notre méthode : désormais, tous les cas traités au cours de l'année sont pris en compte, qu'ils soient clos ou non.

Comparaison

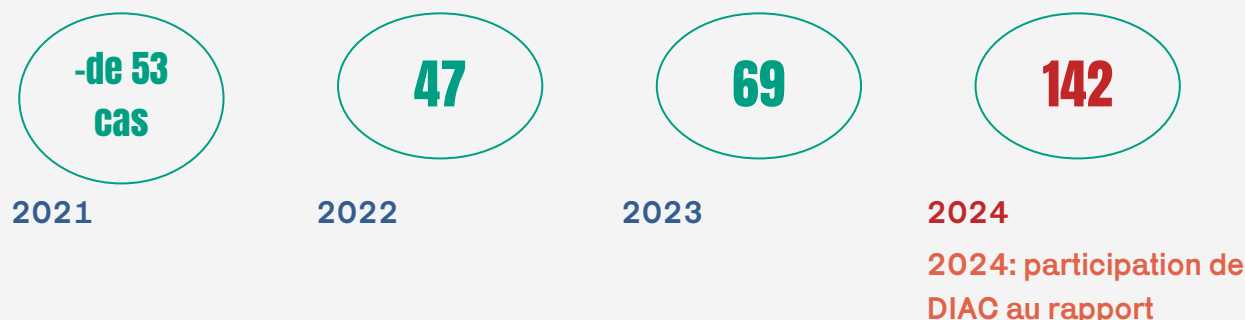
Afin d'évaluer l'efficacité de la Permanence et son apport aux statistiques suisses, il est pertinent de comparer les données issues du rapport du réseau des centres de conseil pour les victimes de racisme (www.network-racism.ch), avant et après l'arrivée de DIAC, notamment en ce qui concerne les cas de racisme antimusulman.



Évolution des cas de racisme antimusulman répertoriés avant et depuis l'intégration de DIAC au réseau :



Évolution des statistiques du réseau des centres d'écoute (24 centres) concernant le racisme anti-arabe avant et après l'intégration de DIAC :



Les signalements pour racisme antimusulman et racisme anti-arabes sont en nette augmentation depuis l'entrée de DIAC au sein du réseau des centres d'écoutes en 2024.

DIAC contribue à cette évolution de deux manières :

1. D'une part, par sa propre collecte de données : les cas documentés par la permanence viennent enrichir les statistiques nationales.
3. D'autre part, par son travail de sensibilisation : les personnes concernées sont désormais mieux informées de leurs droits, davantage convaincues de l'importance de signaler les discriminations vécues, et mieux informées de l'existence de DIAC et des centres d'écoute proches de leur lieu de vie, ce qui favorise le signalement au sein de tous les centres.

Note méthodologique : Notre analyse montre que les sources du racisme antimusulman et anti-arabe se recoupent largement : orientalisme, préjugés hérités de l'histoire coloniale ou encore représentations issue des "guerres contre le terrorisme", etc.

Dans les faits, une personne perçue comme arabe ou musulmane — indépendamment de sa religion ou de son origine réelle — peut être exposée aux mêmes insultes et discriminations.

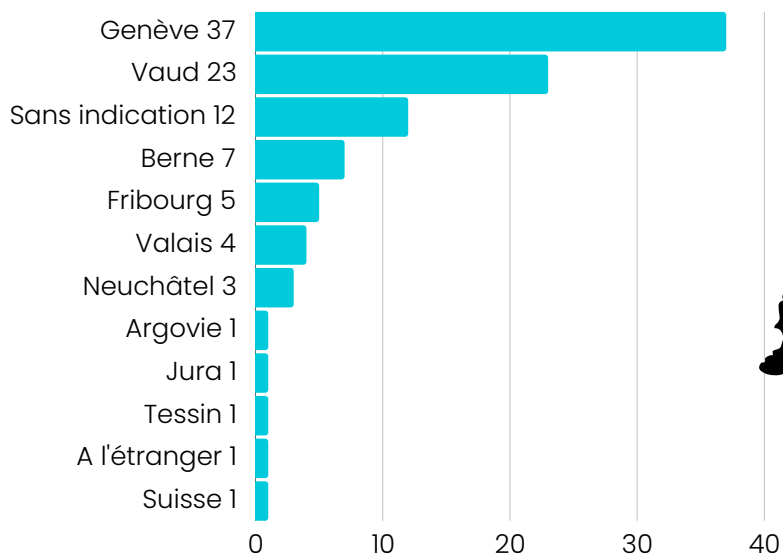
Il est donc essentiel de suivre conjointement ces deux formes de racisme. Une réflexion a été menée en 2025 au sein du réseau des centres d'écoute afin d'envisager la fusion de ces deux catégories. Cette modification n'a toutefois, à ce stade, pas été retenue.

9. Prestations fournies

- 4 dossiers transmis à un autre service
- 11 renseignements/informations
- 84 consultations psycho-sociales
- 6 autres types de soutien
- 36 conseils juridiques
- 19 interventions

Note : Dans certains cas, plusieurs types de prestations ont été fournis pour une même situation. Le nombre total de prestations peut donc être supérieur au nombre de cas recensés ou de sollicitations enregistrées sur une année donnée.

10. Répartition géographique



Des cas nous parviennent de toute la Suisse, mais principalement des cantons de Genève et Vaud. Les cas genevois sont aujourd'hui ceux qui nous prennent le plus de temps de traitement.

En effet, la loi sur la laïcité de l'Etat qui introduit une interdiction des signes religieux pour les fonctionnaires, soulève des difficultés d'application. Les situations que nous accompagnons sont souvent extrêmement complexes et nécessitent un suivi important, ce qui allonge le temps de traitement.

11. Données sur les personnes en recherche de conseil

Catégories

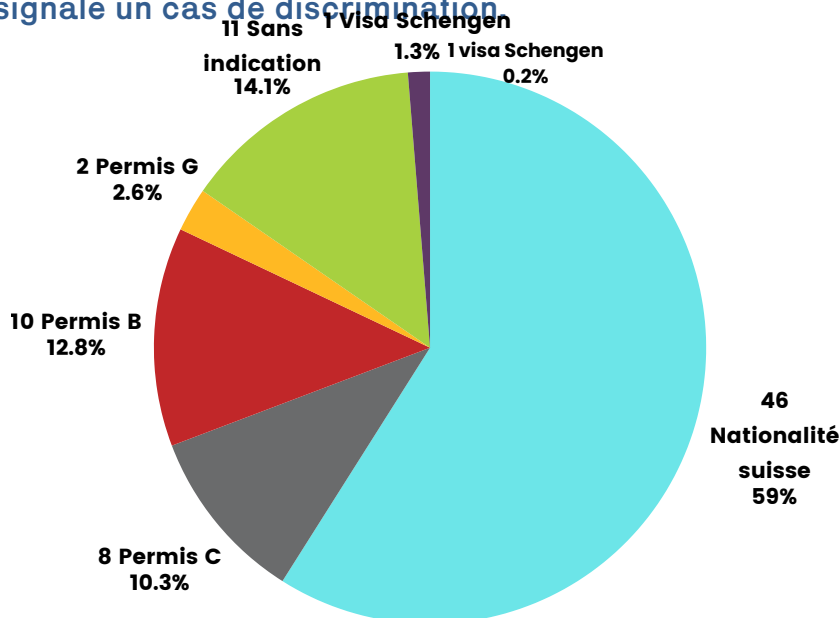
- 88 Victimes;
- 1 Accusé/e;
- 4 Proches de la victime;
- 4 Témoins;
- 4 Personnes professionnelles



Statuts (nationalités, permis).

Cette répartition montre que la démarche consistant à chercher du soutien et à témoigner auprès d'un centre de conseil est, jusqu'à présent, davantage le fait de personnes disposant d'une forme de citoyenneté active et conscientes de leurs droits.

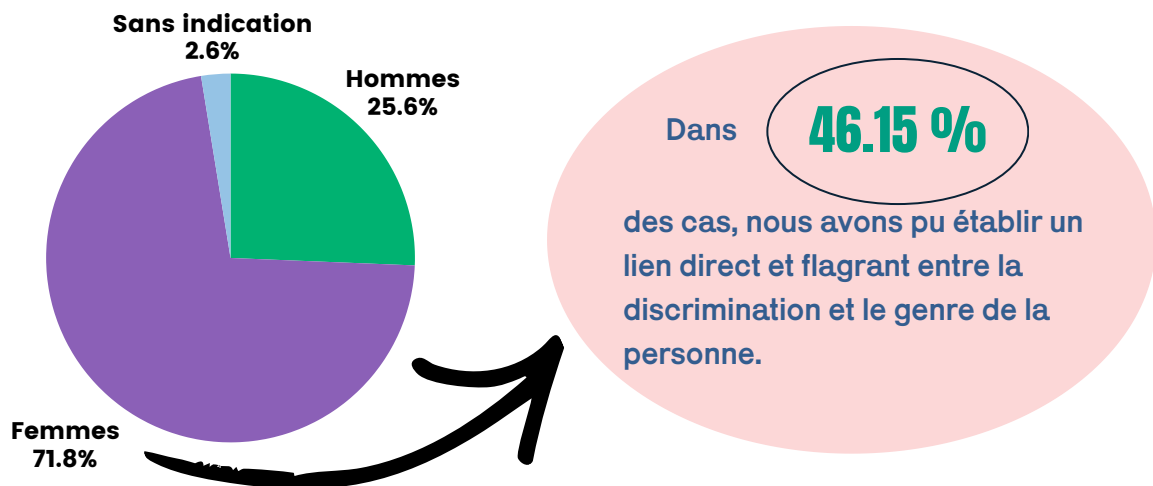
Ce constat est corrélé par une étude de l'Insee (France, portrait social, 2024) selon laquelle le niveau d'études et de connaissance de ses droits augmente les chances qu'une personne signale un cas de discrimination.



Les personnes qui témoignent le font généralement en exprimant le sentiment de faire pleinement partie de la société, d'y contribuer, et de souhaiter, en tant que membres à part entières du corps social et national, lutter contre les discriminations qu'elles subissent.

12. Données concernant les victimes : le genre

Note méthodologique: l'analyse présentée sur cette page porte uniquement sur les cas de racisme antimusulman. Les trois cas relevant exclusivement du racisme anti-Noir et de l'antisémitisme sont isolés de l'analyse.



Les personnes visées sont majoritairement des femmes, et elles le sont souvent précisément parce qu'elles sont des femmes. Le racisme antimusulman est généralement analysé comme un racisme genré que l'on désigne sous le terme de "islamophobie genrée".

Il touche de manière disproportionnée les femmes et les filles, qui sont, de fait, ciblées à la fois en tant que femmes que en tant que personnes racisées. Elles se trouvent ainsi à l'intersection de plusieurs systèmes de domination, notamment le sexisme et le racisme.

Cette exposition accrue s'explique également par une plus grande visibilité dans l'espace public, notamment en raison du port du foulard. Enfin, en Suisse, un certain nombre de lois et interdictions les visent directement ou indirectement (interdiction du foulard au travail, interdiction de la burqa, interdiction du burkini,...).

En particulier et par ordre décroissant, les domaines les plus concernés sont les suivants :

Emploi / Stage / Formation

Espace public / Lieux de loisirs

Système scolaire (élèves)

Enseignement supérieur

Système de santé

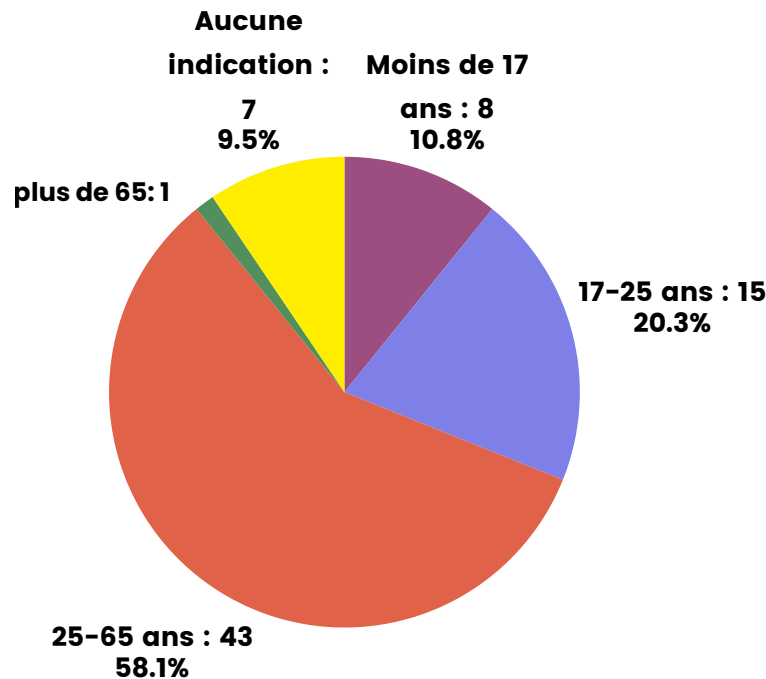
Administratif

Cyberharcèlement

Micro-agressions

13. Données concernant les victimes : l'âge

parmi les 85 victimes de racisme antimusulman*



Parmi les 85 situations documentées en 2025, la majorité des personnes concernées se situe dans la tranche d'âge des 25–65 ans (58,1 %). Les 17–25 ans représentent 20,3 % des cas, tandis que les personnes mineures (moins de 17 ans) constituent 10,8 % des situations recensées.

Cette répartition confirme que les discriminations signalées touchent principalement des personnes en âge d'activité professionnelle. Les situations rapportées s'inscrivent en grande partie dans le domaine de l'emploi : lors du processus de recrutement, dans les conditions de travail, à travers des remarques stigmatisantes, des refus d'aménagements ou encore des ruptures contractuelles.

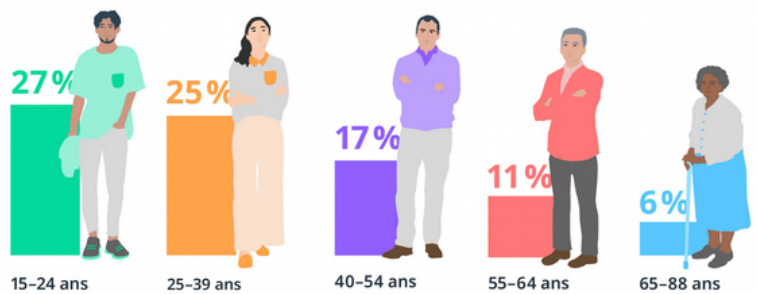
Note méthodologique: l'analyse présentée sur cette page porte uniquement sur les cas de racisme antimusulman. Les trois cas relevant exclusivement du racisme anti-Noir et de l'antisémitisme sont isolés de l'analyse.

Limites des données

Le système de saisie DopsyRa, utilisé dans le cadre du réseau suisse des centres d'écoute pour les victimes de racisme, ne permet actuellement d'enregistrer que des catégories d'âge relativement larges. En particulier, la tranche 26–65 ans regroupe un segment de population très étendu, ce qui limite la possibilité d'une analyse fine et différenciée des profils concernés.

À titre de comparaison, l'enquête « Vivre Ensemble » menée par le Service de lutte contre le racisme (SLR) et l'Office fédéral de la statistique (OFS) propose une ventilation plus détaillée des groupes de population exposés à la discrimination raciale, permettant des analyses plus précises et comparatives. Afin d'améliorer la qualité analytique de nos données, nous veillerons dès 2026 à isoler et affiner ces informations dans notre propre système de traitement, dans la mesure des possibilités techniques disponibles.

Enquête « Vivre Ensemble » menée par le Service de lutte contre le racisme (SLR) et l'Office fédéral de la statistique (OFS) propose une ventilation plus détaillée des groupes de population exposés à la discrimination raciale



Part de la population ayant fait l'expérience de la discrimination par groupe d'âge, source : Ves/SFM, 2024. — © SLR

S'agissant des **personnes mineures**, les signalements demeurent proportionnellement moins nombreux ; ils touchent **10.8%** de personnes de moins de 17 ans. **Cette sous-représentation ne saurait toutefois être interprétée comme une absence de problématique.** Elle reflète plutôt les difficultés structurelles à recueillir la parole des enfants et des adolescent·es, ainsi que les obstacles spécifiques liés au signalement dans le cadre scolaire.

Les neuf situations documentées concernant des mineur·es mettent en évidence des mécanismes de stigmatisation précoce, souvent liés à l'apparence religieuse ou à une appartenance supposée. Ces cas soulignent l'importance de renforcer les dispositifs de prévention et de formation en matière d'éducation antiraciste, tant auprès du corps enseignant que des élèves.

cas 1

En stage, un adolescent blanc on musulman discute avec son responsable qui lui dit “les musulmans il faut tous les napalmer” et d'autres propos racistes.

VIOLENCES DANS LE MILIEU SCOLAIRE : DEUX SITUATIONS, DEUX TRAITEMENTS



Un adolescent – Quand l'école devient l'agresseur **cas 2**

Un adolescent mineur, musulman d'origine nord africaine, est physiquement brutalisé par un professeur, devant une cinquantaine d'élèves.

Lorsque sa mère tente d'obtenir des informations et d'engager un dialogue avec l'école, elle se heurte à un mur de silence. Pire encore, des procédures sont enclenchées contre elle pour des motifs contestables, ainsi que contre son fils. Elle sera empêchée d'assister à la remise de diplôme de son fils, ce qui les affectera profondément tous les deux. L'ensemble de ces éléments s'apparente à une forme d'acharnement institutionnel et de victimisation secondaire (voir lexique).

De plus, l'élève dénonce un climat raciste quotidien au sein de l'établissement présent depuis plusieurs années : insultes telles que « voleur » ou « terroriste », ainsi que des comportements humiliants de la part d'autres élèves. Dans un cas rapporté, un élève avait téléchargé un bruit de fouet sur son téléphone et l'activait lorsqu'il passait derrière un camarade noir. Selon les éléments recueillis, l'école n'est jamais intervenue face à ces faits. A ce jour, l'école n'a toujours pas traité l'accusation de violence d'un élève contre un professeur, ni le racisme systémique présent dans l'école (comme dans le reste de la société). Au contraire, l'institution a choisi de mettre son énergie dans des actions offensives contre la famille, redoublant leurs peines.

Une adolescente – Quand l'école agit, tout change **cas 3**

Une adolescente se plaint à ses parents que, depuis des mois, certains camarades de sa classe répètent des "blagues" la visant: "les Arabes sont des voleurs", "les Arabes sont des terroristes". On l'appelle également "la petite fille à Ben Laden". Ses amies minimisent : "c'est pas grave, ne dis rien".

Un jour, un objet disparaît en classe, elle est accusée de vol "pour rire" par ses camarades, et interrogée par l'enseignant.

Lorsqu'elle finit par en parler à ses parents, ceux-ci écrivent à l'école. La direction réagit immédiatement : les élèves concernés sont sortis de la classe, reçus individuellement et sanctionnés. Ils présentent ensuite des excuses publiques devant leurs camarades, tandis que leurs parents sont convoqués par l'établissement.

L'adolescente et sa mère sont satisfaites. Les relations entre les élèves est rétablie, et un climat de confiance envers l'institution est préservé, avec un rappel clair des règles communes.

Ce que ces deux histoires nous disent

Dans un cas, l'institution protège l'agresseur et accuse la victime. Dans l'autre, elle agit et permet une forme de réparation.

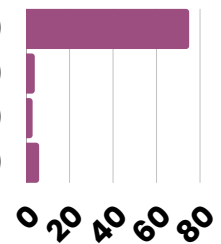
La différence ne tient pas à la gravité des faits – les deux situations sont intolérables. Elle tient à la volonté de l'école de prendre ses responsabilités.

Le racisme à l'école existe, dans tous les cantons et toutes les villes. il appartient donc aux institutions de définir leurs positionnements et créer des stratégies adaptées pour le prévenir et y répondre.

14. Données concernant les victimes : l'appartenance religieuse



personnes musulmanes (85.2%)
personnes non musulmanes mais perçues comme telles (4.5%)
allié-es et témoins (3.5%)
non précisé (6.8%)



Sous-signalement général des cas de racisme par les personnes musulmanes

35%

des personnes musulmanes déclarent avoir subi une discrimination (enquête « Vivre Ensemble » (SLR/OFS, 2019)).

contre

17%

(en moyenne) de la population résident en Suisse (au cours des 5 dernières années) (SLR, Le racisme en chiffres).

1/2471 personnes

pourtant, seule une personne musulmane sur 2'471 ayant déclaré avoir subi une discrimination a procédé à un signalement formel — soit environ 0,04 % (Lindemann & Stolz, 2022).

x27

En comparaison, le nombre de signalements effectués par des personnes juives est 27 fois plus élevé que celui observé chez les personnes musulmanes (Lindemann et Stolz 2022).

Cet écart peut notamment s'expliquer par l'existence, de longue date, de structures spécialisées et reconnues au sein des communautés juives, ainsi que par une reconnaissance institutionnelle plus ancienne de l'antisémitisme comme forme de racisme. A l'inverse, la reconnaissance du racisme antimusulman est plus récente et demeure encore en voie de consolidation.

A noter que les communautés juives sont reconnues comme une minorité nationale depuis bien longtemps, tandis que la reconnaissance des communautés musulmanes s'est plutôt faite suite aux vagues de migration des années 1950-60.

Non-recours structurel massif

Le rapport 2024 du réseau des centres de conseil pour les victimes de racisme ne recense que 209 cas de racisme antimusulman.

Lorsqu'on compare ce chiffre aux 2 471 cas de racisme antimusulman qui surviendraient chaque année (Lindemann & Stolz, 2022), l'écart apparaît vertigineux. Si on procède à une comparaison artificielle (Lindemann et Stolz l'analyse date de 2022), et ici nous prenons les chiffres de 2024), le ratio est très parlant.

potentiellement
uniquement

209 / 2471

cas de racisme anti
musulman signalés aux
centres d'écoute en 2024

Cette comparaison met en évidence un non-recours structurel massif, qui dépasse largement la seule question de l'accessibilité des dispositifs et renvoie également à des facteurs de confiance, de reconnaissance institutionnelle et de perception de l'efficacité des démarches.

Nous nous réjouissons de pouvoir contribuer à la production de données statistiques fiables et représentatives, au service d'une meilleure compréhension du phénomène.



Le racisme antimusulman touche des personnes musulmanes et non-musulmanes

Sans surprise, 85.2 % des signalements émanent de personnes se déclarant musulmanes. Plusieurs signalements proviennent de personnes non musulmanes qui ont été victimes de racisme antimusulman parce qu'elles étaient perçues comme musulmanes, sans pour autant l'être.

ASSIGNATION IDENTITAIRE

cas 4

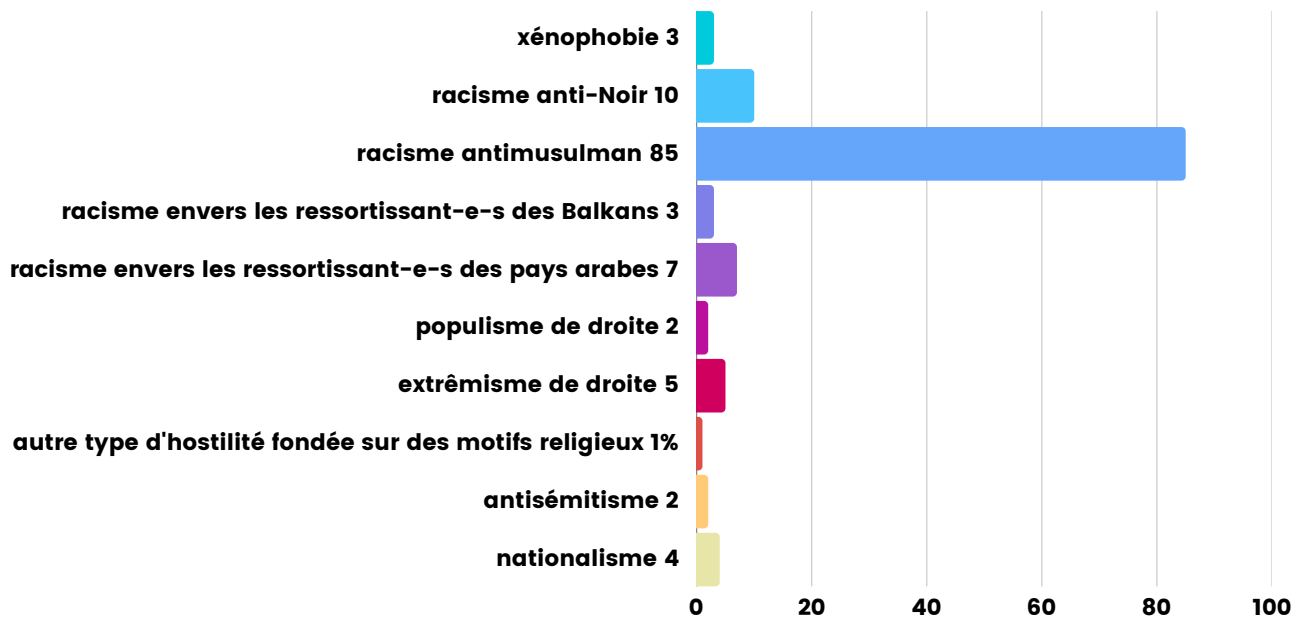
Une personne d'origine algéro-serbe, se déclarant explicitement non musulmane a été ciblée en raison de son nom à consonance arabe et de la perception qu'elle serait musulmane. Elle a reçu plus d'une cinquantaine de messages haineux, dont plusieurs menaces de mort. Parmi les messages reçus figurent notamment des propos tels que : « on va te brûler pour que tu rejoignes tes frères musulmans qui ont attaqué le Bataclan ». Elle reçoit un message particulièrement violent: « Tu as le passeport suisse ? Réponds-moi, enculé. Y en a marre des gens comme vous. Tous les sauvages, rentrez chez vous. Prends tes Albanais de merde, tes Noirs de merde et tes musulmans de merde et rentrez chez vous. Bande de singes. Nique ta race pourrie d'Albanais, c'est pas un étranger de merde qui va me dire quoi faire. » Ainsi, le racisme antimusulman peut viser des personnes indépendamment de leur religion réelle, sur la base d'une perception racialisée de leur identité.

cas 5

Une employée se trouve dans une situation particulière : sa mère ayant été adoptée, ses origines exactes lui sont inconnues. Elle se définit par ailleurs comme athée. Physiquement, cependant, elle est perçue par son entourage comme maghrébine et musulmane. Dans son environnement professionnel, elle est régulièrement confrontée à des remarques récurrentes de la part de collègues qui partent systématiquement du principe qu'elle pratique le ramadan et l'interrogent à ce sujet avec insistance : « Ah, mais tu fais le ramadan, toi, non ? ». La répétition de ces remarques et leur caractère insistant créent chez elle un malaise. Elle se sent constamment ramenée à une identité religieuse qui n'est pas la sienne et, plus largement, à des origines qu'elle ne connaît elle-même pas.

Ces deux situations relèvent d'une assignation identitaire (voir lexique). Les personnes sont réduites à des identités supposées, en raison de leur apparence physique ou de leur nom.

15. Préjugés et idéologies présents



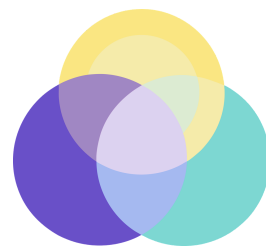
L'analyse des signalements reçus en 2025 fait apparaître une forte dimension intersectionnelle des discriminations : la plupart des situations trouvent leur origine à la croisée de plusieurs préjugés. Cela explique que le nombre total de mentions illustré ci-dessus dépasse largement le nombre de cas traités.

Racisme antimusulman : le facteur central

Le racisme antimusulman constitue le dénominateur commun de la quasi-totalité des signalements. Il se manifeste sous des formes variées : refus d'emploi ou de stage pour les femmes portant un foulard, agressions verbales ou physiques dans l'espace public, discriminations dans l'accès aux soins ou encore harcèlement scolaire.

Ce racisme est nourri par des préjugés spécifiques, qui associent les musulmans à une menace pour la sécurité, à une forme d'archaïsme ou à une prétendue incapacité d'intégration.

Intersections avec d'autres formes de racisme:



- La **xénophobie** se combine fréquemment au racisme antimusulman, en particulier envers les personnes de nationalité française et les requérant·es d'asile.
- Les personnes **noires** et musulmanes subissent une double discrimination, à la croisée du racisme anti-Noir et de l'islamophobie.
- Les préjugés anti-**arabes** sont souvent indissociables du racisme antimusulman, comme l'illustrent plusieurs situations dans lesquelles des personnes non musulmanes sont victimes d'amalgames.
- L'**antisémitisme** demeure également présent, avec des cas où il se mêle à l'islamophobie.

cas 6

Des discriminations à caractère ethnique ciblent également les personnes d'origine albanaise et bosniaque. Un exemple marquant est le tag glorifiant le criminel de guerre Ratko Mladić sur un centre culturel à Oberentfelden.

Sexisme et vulnérabilité

Le sexisme apparaît de manière récurrente dans les situations documentées, la majorité des victimes étant des femmes portant un foulard (plus de 40 dossiers). Plusieurs cas cumulent ainsi des discriminations liées au genre, à la religion et à la maternité.

La vulnérabilité psychique aggrave certaines situations.

Extrémisme et populisme de droite

La montée des discours d'extrême droite apparaît dans plusieurs signalements. Un bénéficiaire nous a indiqué avoir été extrêmement choqué du rapprochement fait dans la presse par la présidente d'un parti politique, entre "hommes musulmans" et insécurité. Nous pouvons également mentionner les réseaux sociaux, où des appels explicites à la déportation des personnes musulmanes ont été relevés.

Trois situations traitées ne présentent objectivement pas de lien avec le racisme antimusulman:

1. Antisémitisme en milieu scolaire **cas 7**

Un enfant a été victime de remarques antisémites répétées de la part de camarades de classe. Après que d'autres élèves ont révélé qu'il était juif, une petite bande s'est mise à le harceler : singeries de "musique juive", moqueries, et un garçon lui a dit : "si tu veux être sûr qu'il est juif, tu lances une pièce par la fenêtre et tu verras s'il saute".

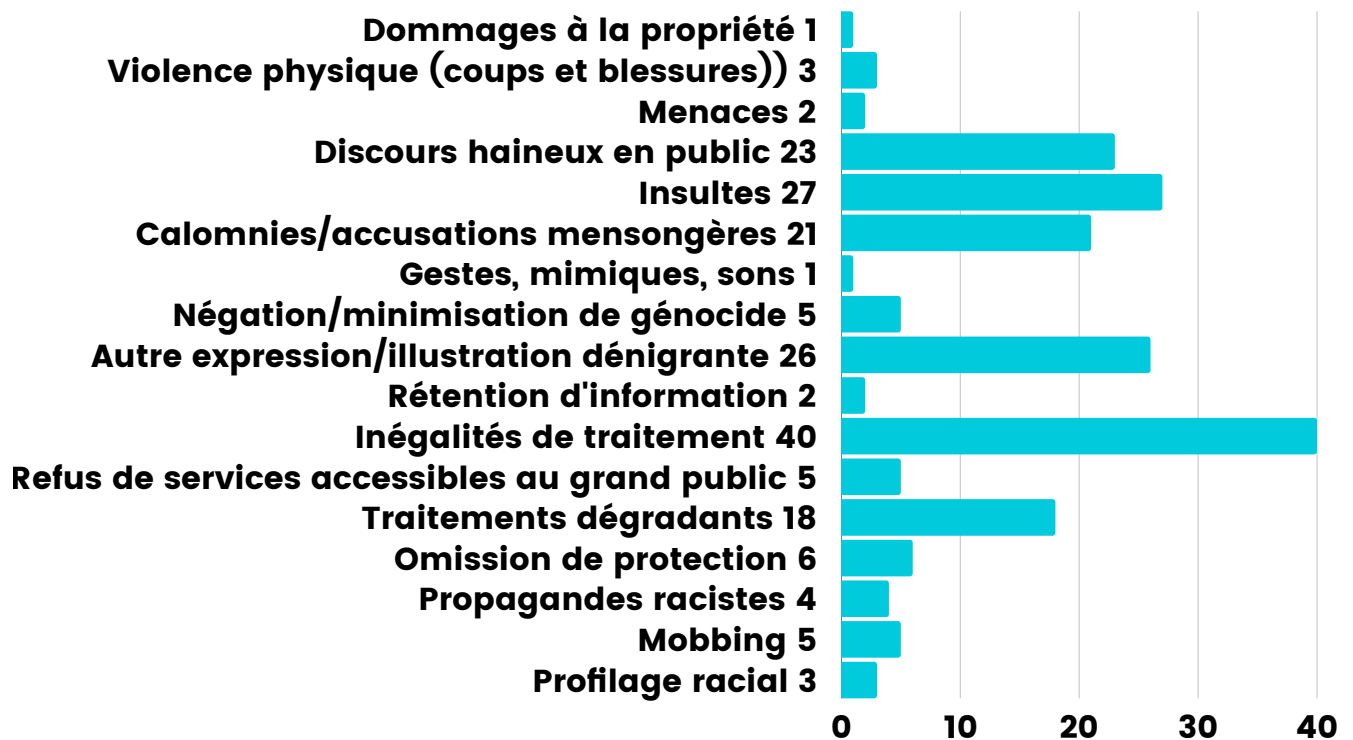
2. Racisme anti-Noir en salle des maîtres **cas 8**

Une enseignante nous a rapporté des propos racistes tenus par un collègue en salle des maîtres. Alors que plusieurs enseignant·e·s discutaient du brevet de natation, l'un d'eux a déclaré, à propos des personnes noires : "Bon, de toute façon si c'est un noir laisse tomber, il coule quoi qu'il en soit, leur ossature est différente."

3. Racisme anti-Noir dans l'espace public **cas 9**

Un citoyen nous a contactés pour signaler une situation de racisme anti-Noir dont il a été témoin dans l'espace public, à Morges. Alors qu'il se trouvait devant un commerce, il a observé une intervention policière auprès d'un homme noir dont le comportement ne justifiait pas, selon lui, une telle attention. Les forces de l'ordre ont interpellé la personne de manière disproportionnée, sans motif apparent.

16. Types de discriminations



L'examen des signalements traités en 2025 fait apparaître une prédominance de discriminations directes et frontales, témoignant d'un sentiment d'impunité chez les auteur-e-s.

Note: Le nombre total de mentions dépasse largement le nombre de cas, chaque situation pouvant cumuler plusieurs formes de discrimination.

Inégalités de traitement : le type le plus fréquent

Les inégalités de traitement arrivent en tête des situations signalées. Elles concernent principalement le monde professionnel : refus d'embauche ou de stage pour les femmes portant un foulard, non-renouvellements de contrat, modifications de règlements visant à exclure certaines personnes, refus d'inscription dans des formations privées, ainsi que des discriminations administratives.

Un exemple marquant concerne une employée en poste depuis quatre ans, autorisée à porter le foulard, dont le contrat a été modifié pendant son congé maternité afin d'introduire une restriction au port du foulard.

cas 10

30

Insultes et discours haineux

Les insultes et discours haineux en public confirment que le racisme antimusulman s'exprime ouvertement : injures racistes ("sale race", "retournez chez vous"), propos associant islam et terrorisme, ou encore appels à l'expulsion . Une internautes genevoise appelle à la déportation des musulmans et les qualifie de "human trash".

Calomnies et traitements dégradants

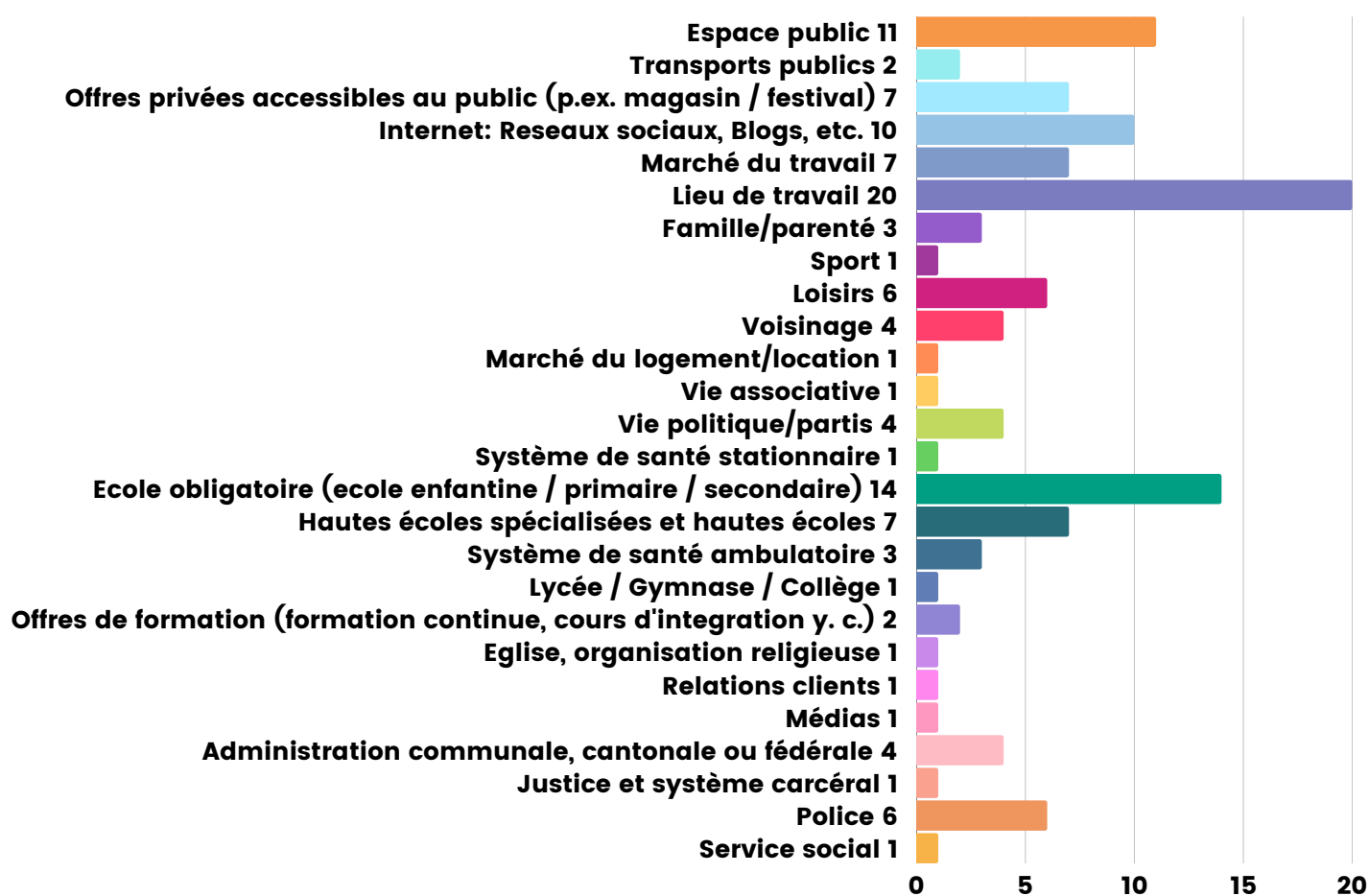
Les calomnies et accusations mensongères illustrent des situations de victimisation secondaire : des personnes qui dénoncent des discriminations se retrouvent elles-mêmes accusées ou sanctionnées. Les traitements dégradants concernent des atteintes à la dignité : agressions physiques avec tentative d'arracher le foulard, violences envers un enfant, humiliations administratives ou encore refus de soins explicite.

Autres formes de discrimination

- La négation de génocide concerne surtout le génocide de Srebrenica et des tags glorifiant des criminels de guerre serbe (Ratko Mladić).
- Le mobbing est documenté dans plusieurs organisations. Des refus de services ont également été signalés dans des lieux ouverts au public.
- Le profilage racial touche des personnes contrôlées en raison de leur origine réelle ou supposée. Les violences physiques, bien que peu nombreuses, entraînent des conséquences traumatiques durables.

Cette diversité de formes de discrimination — des plus banales aux plus graves — dessine le tableau d'un racisme antimusulman protéiforme, capable de s'adapter à différents contextes pour exclure, stigmatiser et blesser.

17. Domaines où la discrimination a eu lieu



Sans surprise, le domaine du travail arrive en tête des signalements (20 situations sur le lieu de travail et 7 sur le marché du travail, notamment). Bien qu'il ne soit pas nécessairement le lieu où les discriminations sont le plus fréquemment exercées — ce qu'il est difficile d'établir avec certitude — il s'agit en tout cas du domaine dans lequel les personnes sont le plus en mesure de témoigner.

Le domaine de l'éducation apparaît également préoccupant (14 cas dans l'école obligatoire, 1 dans un lycée/gymnase/collège, 2 dans des offres de formation et 7 dans des hautes écoles et universités). Comme mentionné précédemment, il est particulièrement difficile de recueillir des témoignages d'élèves. Le réseau des centres d'écoute a d'ailleurs décidé, pour la période 2025–2026, de porter une attention particulière à ce domaine. Nous participons à un groupe de travail consacré à cette question. Nous avons également reçu plusieurs témoignages de professionnel·les du milieu éducatif relatant, par exemple, des propos racistes tenus par des collègues en salle des maîtres.

Enfin, les situations signalées dans l'espace public (11), les transports publics (2), les magasins ou festivals (7) et les activités de loisirs (6) montrent que la vie quotidienne dans l'espace public peut s'avérer difficile pour les personnes musulmanes ou perçues comme telles.

La violence en ligne (10 cas) regroupe uniquement les situations ayant nécessité une intervention de notre part. Les simples signalements sont quant à eux consignés dans nos dossiers internes et transmis à la plateforme reportonlin Racism.ch.

En effet, les cas de racisme antimusulman en ligne sont récurrents et en forte augmentation. Sous chaque article concernant des personnes musulmanes ou l'islam, nous collectons régulièrement des centaines de captures d'écran de messages haineux.

Conformément à la méthodologie du réseau des centres de conseil de humanrights.ch, nous ne documentons toutefois pas systématiquement les cas de haine en ligne. Ceux-ci ne sont intégrés à nos statistiques que lorsqu'ils visent directement une personne et que cette dernière nous contacte.

Enfin, il convient de noter que les services publics — police (6), transports publics (2), système de santé (4), administrations (4), justice et système carcéral (1) ainsi que services sociaux (1) — méritent également une attention particulière.

18. Impact sur les cibles / victimes

Choc, Stupeur et Incompréhension

- Abasourdi(e)
- Choqué(e)
- Stupéfait(e)
- Ne pas comprendre
- Se sentir perdu(e)
- Étonnement
- Doute

Peur, Insécurité et Angoisse

- Peur
- angoisse
- Insécurité
- Stress
- Inquiétude (pour soi, pour ses enfants)
- Traumatisme
- Sentiment de danger
- Appréhension
- Crainte de représailles / de dénoncer
- Se sentir coincé(e)

Colère, Révolte et Indignation

- Colère
- Rage
- Révolte
- Indignation
- Frustration
- Énervement
- Détermination à ne pas laisser faire
- "Je ne vais pas laisser passer"
- "Je ferme pas ma bouche"

Tristesse, Détresse et Épuisement

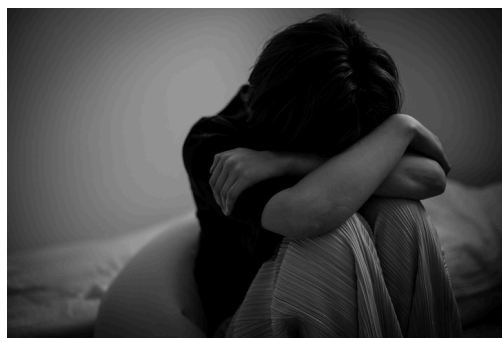
- Tristesse
- Détresse psychologique
- Épuisement
- Fatigue
- Lassitude
- Se sentir mal
- Être sous le choc (état prolongé)
- Avoir le moral affecté
- Envie de tout laisser tomber / de quitter la Suisse

Humiliation, Atteinte à la Dignité

- Humiliation
- Se sentir rabaissé(e)
- Se sentir jugé(e)
- Se sentir considéré(e) comme une "moins que rien"
- Se sentir traité(e) comme un "insecte"
- Honte
- Dignité affectée

Injustice, Rejet et Abandon

- Sentiment d'injustice
- Sentiment d'être rejeté(e)
- Sentiment d'être abandonné(e) par les institutions
- Sentiment de ne pas être cru(e) / reconnu(e)
- Se sentir isolé(e)
- Se sentir seul(e) face au système
- Impression d'être une "sous-personne"
- Sentiment de trahison



Détermination, Résilience et Espoir

- Détermination
- Résilience
- Courage
- Dignité (dans le refus de céder)
- Volonté de se battre / d'aller en justice
- Espoir (souvent exprimé par "InshAllah")
- Foi / Confiance en Dieu ("Tawakkul")
- Soulagement
- Apaisement
- Satisfaction (après une victoire)
- Sentiment d'être soutenu(e) / épaulé(e)



Sentiments spécifiques liés à l'identité et à l'appartenance

- Sentiment de ne pas être à sa place (dans un lieu, dans la société)
- Sentiment de devoir s'expatrier / fuir
- Sentiment de fierté (mêlé à de la colère)
- Sentiment de "devoir prouver" sa valeur
- Attachement à son stage / à son travail
- Sentiment d'appartenance à la Suisse (frustré)

Sentiments exprimés par les proches (parents pour leurs enfants).

- Inquiétude majeure
- Culpabilité (de ne pas avoir réagi)
- Peur pour l'avenir de l'enfant
- Volonté de protéger
- Colère pour ce que l'enfant subit
- Impuissance

Les actes de discrimination ou de rejet ont des conséquences directes sur les cibles/victimes, par exemples sur leur situation professionnelle, personnelle, sur leur santé physique, mentale, ou psychique, ainsi que sur leur estime de soi et leur confiance dans les institutions. Elles peuvent mener à l'exclusion et au repli sur soi, à la dépression ou même à la radicalisation.

Sentiments plus rares ou singuliers

- Malaise diffus (difficile à identifier)
- Résignation
- "Abasourdi mais saoulé" (lassitude + choc)
- Sentiment d'être "bien entouré(e)" (positif)
- Contentement de contribuer (pour un témoin)
- "Fierté d'avoir tenu tête"
- Sentiment de normalisation du racisme ("c'est comme ça")

19. Résultats des consultations

- 43 cas : L'aide apportée a été jugée utile par l'utilisateur ou l'utilisatrice.
- 37 cas : Le résultat de la consultation n'est pas connu.
- 3 cas : Le conflit a été résolu par une intervention
- 1 cas : L'utilisateur ou l'utilisatrice a été aiguillé-e avec succès vers une autre organisation.
- 5 cas : L'aide apportée n'a pas désamorcé le conflit.
- 3 cas : L'utilisateur ou l'utilisatrice a rompu le contact.

Situations résolues par une intervention

cas 11

Situation dans une Ambassade

Une mère et ses deux filles (12 et 14 ans) sont humiliées dans un consulat européen en Suisse romande : une employée exige que les filles retirent leur foulard pour la photo du passeport. L'aînée fond en larmes.

Action : Vérification juridique confirmant le droit au port du foulard. Envoi d'un courrier officiel à l'ambassade demandant la réémission gratuite des passeports, des excuses officielles ainsi qu'un entretien.

Résultat : Réponse positive en 48 heures. Les passeports sont réémis avec le foulard, des excuses officielles sont présentées et une rencontre est organisée avec la consule.

Facteurs clés : Base légale claire, intervention au bon niveau hiérarchique, réaction rapide.

cas 12

Conseil stratégique et empowerment

Une employée travaille depuis des mois avec son foulard. On lui demande de le retirer ou de le mettre en turban.

Action : Conseil juridique (absence de base légale dans le privé de ce canton qui puisse interdire le port de signes religieux), soutien moral, relecture de courrier adressé à la direction.

Résultat : La direction lui revient et présente ses excuses.

L'employée maintient sa position, engage un dialogue formel et remercie pour l'accompagnement.

Facteurs clés : Validation de sa dignité, conseil pragmatique, renforcement de son pouvoir d'agir.

... plot twist : la direction finit par se séparer de l'employée pour d'autres motifs fallacieux.

C'est en effet très courant: quand l'éviction pour port de signes religieux ne peut être faite, les responsables passent souvent par des moyens détournés pour arriver à leurs fins.

Situations où le conflit n'a pas été résolu par une intervention

cas 13 Une future employée voit son contrat annulé par les ressources humaines en raison d'un changement de pratique concernant le port du foulard, et ce malgré l'accord préalable de l'employeur. Elle se sent trahie et en colère.

Action : Conseil, mise en contact avec un syndicat et proposition de courriers.

Résultat : Par crainte de représailles — l'emploi étant situé sur son lieu d'études — et en raison de l'épuisement généré par la situation, elle renonce finalement à toute démarche, tout en exprimant sa gratitude pour le soutien reçu.

Limite : Rapport de force inégal et crainte de conséquences professionnelles.

cas 14 Une professionnelle employée dans un hôpital universitaire est licenciée après deux mois, dans un contexte de mobbing et de propos discriminatoires liés à son foulard. Elle engage une procédure devant les prud'hommes.

Action : Soutien psychosocial et conseils juridiques.

Résultat : À l'issue d'une conciliation décourageante, elle renonce à poursuivre la procédure, épuisée par le coût psychologique et financier de la démarche. Elle retrouve ensuite un emploi dans le secteur privé, mais demeure marquée par l'injustice subie.

Limite : Rapport de force défavorable et lourdeur des démarches. Épuisement de la victime, coût psychologique et financier des procédures, ainsi que sentiment que « cela ne servira à rien ».

Se sentir soutenu-e : une victoire en soi

Il est important de souligner que de nombreuses personnes musulmanes abordent les situations de discrimination avec un sentiment préalable de résignation face au racisme en Suisse. Lorsqu'on leur explique les cadres juridiques existants ainsi que les limites objectives de nos possibilités d'intervention, elles font preuve d'une grande compréhension à l'égard de ces contraintes.

De manière générale, même lorsque l'issue concrète d'une situation ne leur est pas favorable, les personnes accompagnées expriment une profonde reconnaissance pour le soutien reçu. Elles soulignent l'importance d'avoir pu traverser ces épreuves avec un appui à la fois concret, stratégique et psychologique

Voici quelques témoignages exprimés spontanément.

"On se sent épaulées. Je suis pas juriste, mais on se sent motivés et soutenus."

"content de le savoir",
"J'aurais bien aimé nous connaître avant"

"Je vous remercie énormément pour votre investissement et à Ajla également. Quand tout cela sera derrière nous j'aimerais vous inviter pour un café ou plus ! Et également apporter ma pierre à l'édifice pour aider la fondation."

"Je suis venue parler de ça comme ça un peu pour vider mon sac et vous avez su me « raisonner » du fait que c'était pas vraiment une injustice."

"Ravi de pouvoir contribuer à votre action salutaire."

"Merci infiniment pour tes précieux conseils.", "Je te remercie énormément pour ton investissement"

"Contente de pouvoir contribuer" (à la lutte contre le racisme grâce à son témoignage)

"Merci beaucoup pour votre appel, ça me fait plaisir de me sentir soutenu"

Analyse

Facteurs de succès récurrents

- Intervention rapide
- Bases légales claires
- Alliances avec d'autres acteurs (syndicats, médias, réseau associatif)
- Soutien psychologique constant
- Capacité à réorienter vers des structures adaptées

Facteurs d'échec ou de blocage récurrents

- Peur des représailles
- Épuisement de la victime
- Hostilité ou inertie institutionnelle
- Stratégies d'évitement des employeurs
- Coût psychologique et financier des procédures
- Rupture de contact sans explication

Enseignements pour l'avenir

- Nécessité de mieux préparer les victimes à la durée et aux possibles découragements
- Importance de documenter systématiquement les non-réponses des employeurs/institutions
- Besoin de développer des partenariats plus étroits avec des structures d'aide psychologique à long terme
- Nécessité de travailler sur la prévention pour réduire les cas où l'intervention arrive trop tard
- Importance de valoriser les "petites victoires" (soutien, écoute, sentiment de ne pas être seul) même quand la résolution concrète échoue

20. Les médias comme leviers

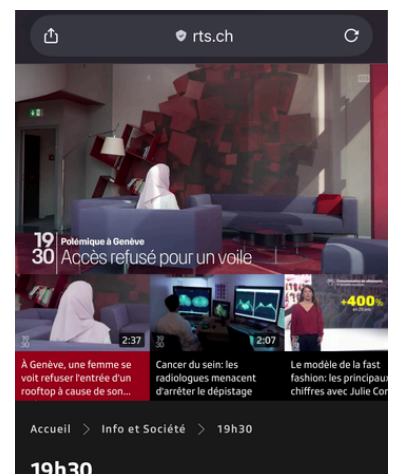
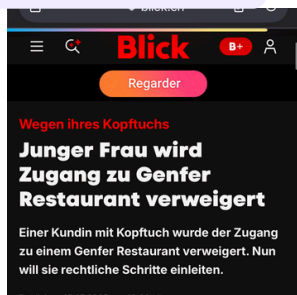
Le cas rooftop 42

cas 15

À l'été 2025, Amina, une jeune femme portant le foulard, nous contacte un vendredi soir. L'accès à un restaurant à Genève lui a été refusé au motif que les couvre-chefs seraient interdits. Peinée par cette situation, elle souhaite réagir. Rapidement, nous enquêtons sur la politique de l'établissement et trouvons des informations accablantes:

- le gérant, à l'origine de la consigne, se filme régulièrement sur les réseaux sociaux et affirme dans l'une de ses vidéos qu'il faut combattre le « grand remplacement » des musulmans ;
- sur les réseaux sociaux du restaurant, plusieurs personnes apparaissent pourtant portant des couvre-chefs ;
- plusieurs commentaires sur Google au cours des dernières années signalent des situations similaires de discrimination liées au port du foulard.

Nous prenons contact avec les anciennes victimes, qui confirment leur expérience. Nous tentons de joindre les propriétaires de l'établissement. De son côté, Amina choisit de documenter sa situation sur les réseaux sociaux. La situation suscite rapidement un écho médiatique important. Nous accompagnons alors cette phase avec attention afin de préserver ses droits, de veiller à ce qu'elle ne subisse pas de représailles et de fournir aux journalistes les informations nécessaires à une couverture responsable de l'affaire.



Des médias étrangers reprennent aussi le sujet



S'ensuit un débat de société sur la place du religieux dans l'espace public. Voici les questionnements qui ont émergé:

- Un établissement privé peut-il interdire le port du voile à un client ou une cliente ?
- Le voile peut-il être assimilé à un simple couvre-chef ?
- Du côté musulman, certain-e-s estiment qu'il n'y aurait pas lieu de défendre une personne voilée si elle se rend dans un lieu considéré comme « haram » à l'image d'un bar.

dialogue

La Suisse est-elle devenue trop intolérante envers les symboles religieux?

Oui

Non

1246 Votes 358 Arguments

Voir le résultat

Penseuse Éclairée **Non**

"Chacun est libre de pratiquer la religion qu'il souhaite mais, n'a pas à l'imposer à tout venant. Nous vivons dans un pays chrétien et laïque où l'Église a été séparé de l'Etat et ce n'est pas pour rien. D'autre part, il existe dans ce pays une loi qui s'appelle "le droit privé" et, il faut arrê..."

Lire plus →

SWI swissinfo.ch

Thomas Stephens

▲ Des femmes voilées lors des Fêtes de Genève en 2017. Keystone / Salvatore Di Nolfi

Dans quels cas un restaurant ou un bar peut-il refuser l'entrée à un client ou une cliente? Lundi, une femme musulmane a affirmé sur les réseaux sociaux qu'un restaurant genevois lui avait refusé l'entrée parce qu'elle portait un voile.

En principe, les tenanciers peuvent choisir leur clientèle – mais dans certaines limites. Un restaurant peut imposer un code vestimentaire, a expliqué jeudi l'avocat

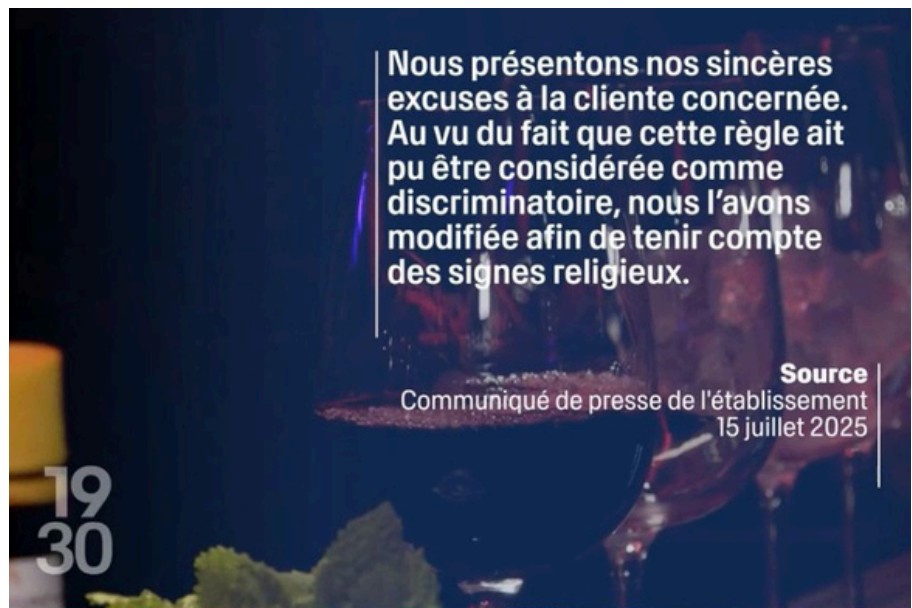
De manière générale, la situation suscite une vive réaction et Amina reçoit un soutien important de la part du public.

Il convient de rappeler que, juridiquement, un établissement privé ouvert au public ne peut pas discriminer des client-e-s sur la base de leur appartenance religieuse.

La situation survenue le vendredi est résolue le mercredi suivant. Dans l'intervalle, l'établissement adopte plusieurs positions successives :

- le restaurant-bar commence par nier l'existence d'un règlement discriminatoire ;
- il admet ensuite avoir appliqué une politique discriminatoire ;
- il explique que cette pratique répondait à une demande d'une partie de sa clientèle ;
- il se distance également des opinions politiques exprimées par son gérant ;
- il présente des excuses publiques à Amina ;
- il annonce enfin modifier le règlement afin de mettre fin à cette pratique discriminatoire.

Ce cas illustre à quel point les femmes portant le foulard peuvent être confrontées à des discriminations dans différentes sphères de la vie, y compris dans le cadre de leurs loisirs.



Il met également en évidence la position délicate dans laquelle Amina s'est trouvée : soutenue par de nombreuses personnes, mais aussi prise en étau entre, des personnes ouvertement islamophobes et, quelques voix musulmanes rigoristes estimant qu'une femme ne devrait pas sortir le soir. Ces deux positions, bien que différentes, convergent ainsi pour lui refuser leur soutien à l'intersection du racisme et du patriarcat.

En bref:

- L'accès au Rooftop42 a été refusé à une cliente voilée malgré sa réservation.
- L'observatoire DIAC contre l'islamophobie dénonce une discrimination religieuse illégale.
- L'établissement présente ses excuses et nie avoir des règles d'entrée discriminatoires.

Cela devait être un vendredi soir comme un autre pour Amina. Le 11 juillet dernier, cette jeune femme s'est rendue avec deux amies au Rooftop42, un restaurant panoramique situé au centre-ville. Elles sont confiantes car elles sont bien habillées et disposent d'une réservation.

Leur enthousiasme est vite douché. À peine tentent-elles de franchir le palier de l'immeuble que l'agent de sécurité indique à Amina qu'elle ne peut pas rentrer. La raison de cette interdiction? La jeune femme porte le voile, et tout couvre-chef serait «interdit au sein de l'établissement» selon le vigile. Outrées, les jeunes femmes contactent par téléphone le bar-restaurant pour demander des explications. Un employé leur confirme les dires du vigile, précisant que le Rooftop42 n'autorise «ni voile, ni kippa, ni casquette».

«C'est du racisme!»

«Je me suis sentie humiliée, confie Amina. Au début, je pensais que c'était une blague tellement c'était absurde. Comment peut-on discriminer quelqu'un selon son appartenance religieuse, à Genève en 2025?» La lésée prend contact avec l'observatoire DIAC ⁷ contre l'islamophobie, pour qu'ils l'aident à préparer des suites juridiques.

Amina estime que la honte doit changer de camp. «Je ne fais pas ça pour moi, mais pour l'ensemble des personnes qui subissent ce genre de discriminations, assure-t-elle. Un voile ou une kippa n'ont rien à voir avec une casquette. Les interdire, c'est du racisme.»

Meriam Mastour, membre de l'observatoire DIAC contre l'islamophobie, abonde dans le même sens: «Le droit suisse protège la liberté religieuse. Il ne peut être limité que lorsqu'un intérêt public prévaut. Or, ce n'est pas le cas ici. Il n'est pas normal qu'un établissement, certes privé, mais ouvert au public refuse l'entrée à des clients sur ce genre de critères.»

Sur Instagram, le collectif a d'ailleurs partagé des photos prises au Rooftop42 montrant des personnes affublées de bonnets. «On s'in-

terroge donc sur la réalité de cette interdiction, relève la membre de l'observatoire. De plus, cette règle n'est inscrite nulle part sur le site du bar.»



Abo Polémique à Genève

Une Genevoise se voit refuser l'accès à un restaurant en raison de son voile

Le Rooftop42, lieu mis en cause, précise que tout couvre-chef est interdit à l'intérieur. La jeune femme entend porter plainte.



Emilien Ghidoni

Publié: 14.07.2025, 17h42

L'association indique avoir d'ailleurs recolté d'autres témoignages de personnes qui se sont vu refuser l'accès au Rooftop. «On soupçonne une intention discriminatoire de la part des gérants du lieu», s'inquiète Meriam Mastour.

Le Rooftop42 présente ses excuses

Pour appuyer ses propos, elle renvoie à plusieurs vidéos postées sur les réseaux sociaux par le gérant du lieu. Dans celles que la «Tribune de Genève» a pu consulter, ce dernier se montre critique d'une «petite partie de l'immigration qui tente d'imposer l'islam radical en Occident». Il confie aussi croire «au grand remplacement», une théorie du complot provenant de l'extrême droite.

L'observatoire contre l'islamophobie exige que le Rooftop42 présente ses excuses à Amina et retire cette règle «discriminatoire» de son *dress-code*. Il précise chercher à entrer en contact avec les propriétaires du bar.

Interrogé sur ces événements ainsi que sur les prises de position du gérant du lieu, le Rooftop42 renvoie à son avocat, Guerric Canonica. «Les propriétaires de l'établissement ont pris bonne note de cette polémique, répond ce dernier. Ils ont adopté dès ce jour les mesures nécessaires afin d'établir les faits à l'origine de celle-ci. Ils tiennent toutefois à préciser ne jamais avoir adopté de règles discriminatoires quant à l'entrée dans l'établissement. Ils présentent leurs excuses à la personne concernée.»

Sadia, agressée physiquement avec son fils de 5 ans, traumatisé cas 16

En mars 2025, Sadia, qui vit à Lausanne avec son fils de 5 ans, est agressée physiquement par sa voisine qui tente de lui arracher son foulard devant son fils de 5 ans assiste à toute la scène.

Elle contacte le BLI (Bureau lausannois pour les immigrés) ainsi que le DIAC en parallèle. Les deux structures s'associent alors pour la soutenir, notamment dans la rédaction d'une plainte. De leur côté, ses proches communiquent sur le cas via les réseaux sociaux, notamment par le biais de l'association Femmes Musulmanes Lausanne. S'ensuit une importante couverture médiatique, la situation choque.

Nous soutenons Sadia et les journalistes dans le dialogue. Témoigner n'est pas facile, et il n'est pas non plus simple pour les journalistes de recueillir ces témoignages de manière adéquate. Nous jouons donc un rôle de médiation afin que les demandes de Sadia soient entendues, notamment pour préserver son anonymat, tout en permettant aux journalistes de disposer des éléments nécessaires à leur article.

La couverture médiatique permet de thématiser les violences islamophobes et la Commission fédérale contre le racisme se positionne en soutien.

Abo Intolérance religieuse à Lausanne

«L'antisémitisme et l'islamophobie ont pris beaucoup d'importance»

Alors que la Semaine d'actions contre le racisme s'achève, l'agression d'une Lausannoise musulmane rappelle que trop souvent les victimes ignorent leurs droits.



Frédéric Ravussin

Publié: 21.03.2025, 18h44



Écoutez cet article:



En bref:

- Une musulmane lausannoise a subi une agression physique et verbale raciste devant son immeuble.
- La Commission fédérale contre le racisme souligne que bien que rares, les agressions physiques racistes ne doivent pas être banalisées.
- Le Bureau cantonal vaudois observe une augmentation des signalements de discrimination raciale.
- L'actualité internationale influence directement les cibles de ces actes discriminatoires en Suisse.

«On peut se faire agresser sans raison»

La victime de cet acte de racisme pur et simple a porté plainte, «parce que les gens doivent savoir qu'en tant que femme musulmane, on peut se faire agresser sans raison».

Pour Samson Yemane, vice-président de la Commission fédérale contre le racisme, de tels exemples de discrimination raciale d'ordre physique restent bien plus rares que les actes d'ordre verbal. «D'après les rapports des centres de conseil, on en dénombre quelques-uns par année en Suisse, estime le Lausannois. Mais il ne faut en aucun cas les banaliser»



Blick

1/7

”

Elle m'a serrée au niveau du cou avec sa main en me disant: 'Sale race! Dégage, ici c'est chez moi!'

Saadia
Victime d'une agression islamophobe à Lausanne



Blick

2/7

Une mère voilée **agressée** à Lausanne devant son fils

Saadia, une mère musulmane de Lausanne, dénonce avoir été agressée alors qu'elle se trouvait avec son fils de 6 ans. Elle accuse une voisine de lui avoir arraché le voile, tiré les cheveux, étranglée et de l'avoir insultée avec des propos racistes.



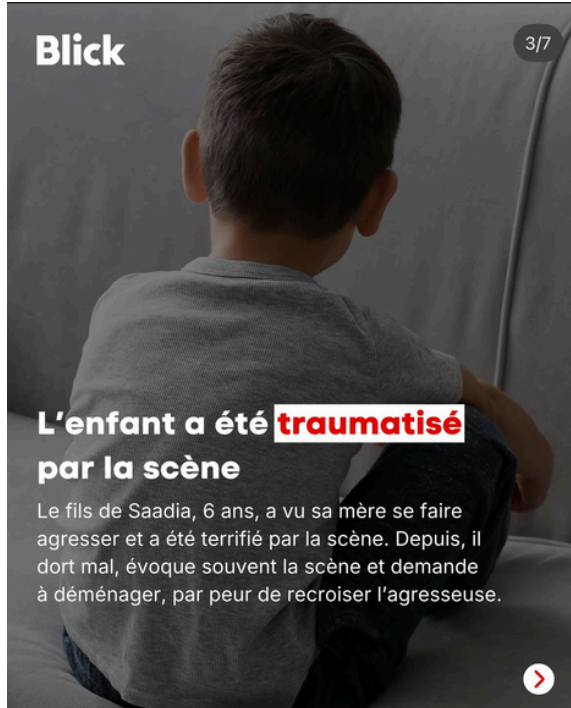
Blick

4/7

”

Ce qu'a fait cette dame, c'est pire qu'une agression. Son problème, c'est que je porte le voile

Saadia
Victime d'une agression islamophobe à Lausanne



Blick

3/7

L'enfant a été **traumatisé** par la scène

Le fils de Saadia, 6 ans, a vu sa mère se faire agresser et a été terrifié par la scène. Depuis, il dort mal, évoque souvent la scène et demande à déménager, par peur de recroiser l'agresseuse.



Blick

5/7

Saadia peut compter sur le **soutien** de Meriam Mastour

Saadia est accompagnée dans ses démarches juridiques et administratives par la juriste et militante antiraciste Meriam Mastour. Elle bénéficie également du soutien de sa fondation DIAC (De l'individuel au collectif), qui lutte contre l'islamophobie en Suisse.



Blick

6/7

”

Les femmes musulmanes et leur voile sont vus comme des objets, aussi bien de fantasmes que de tensions. Il y a ce rêve de dévoiler, pour asseoir son pouvoir sur l'autre

Meriam Mastour
Juriste et militante antiraciste

La notion de victimisation secondaire a été évoquée à de nombreuses reprises dans ce rapport. Le cas de Sadia est emblématique à cet égard. Sur les réseaux sociaux, elle fait face à une vague de haine impressionnante, alors même qu'elle a subi une agression gratuite. Sa parole est remise en question, certains affirmant qu'elle l'a mérité ou qu'elle l'a provoqué en portant le foulard.

web.facebook.com

facebook Ouvrir l'application Se connecter

publication de Blick Actualité & Sport

Raphaël De Genève
On n'en parle pas du racisme anti blanc ou de la Christianophobie ? Tu veux porter le voile en public, va en Iran ou Afghanistan tu veux rester en Suisse découvre toi en public ... il n'y a que les bonnes sœurs ou nonnes qui portent le voile car nous sommes dans un pays Chrétien ... Pas content casse toi ! J entends les gauchos arriver..... 3-2-1 ..

11 mois 7

Desecours Kat
Je ne la crois pas une seconde! Pas une!!

11 mois 4

Martine Haegy-Roth
On s'adapte où on se casse !!!!

11 mois

Kristel Nicolas
Provocation de l'islam

11 mois

Fintzel Thiebault
Nous sommes un pays chrétiens c'est normal.

11 mois

11 mois 3

Traule N
Un peu excessif, mais compréhensible

11 mois 1

facebook Ouvrir l'application Se connecter

publication de Blick Actualité & Sport

103 350 11

Blick Actualité & Sport
Bonjour, nous vous rappelons que les insultes ne sont pas tolérées sur cette page. Tout message contenant des propos contraires à la loi sera supprimé.

11 mois 29

Afficher les réponses précédentes...

Eric Bonjour
Blick I fr ah bon, parce que c'est vous la loi ? Vous vous permettez de mettre de l'huile sur le feu, en publiant cet article, et vous retournerez votre veste, lorsque les lecteurs sont choqués, et qu'elle est suffisamment stupide pour ne pas le comprendre. Son agression n'est pas raciste, elle a une telle perception car elle porte le voile, c'est tout. C'est pas pareil !

11 mois 5

Super fan
Michaël Rüfenacht
Blick I fr La censure!!!!

11 mois

Olivier Boussion
Je vais être trash.

En Afghanistan, des femmes meurent parce qu'elles ne veulent pas porter un voile et la société locale veut qu'elles portent ce voile ... en occident, des femmes meurent parce qu'elles veulent porter un voile et la société locale ne veut pas qu'elles portent ce voile.

Je propose donc d'échanger les unes contre les autres ainsi tout le monde serait content.

Nanook

22.03.2025

l'art de faire un mousser un cas, liée plus probablement à des problèmes de voisinage. A force de voir de la discrimination partout, on finira par ne plus la voir nulle part...

👍 24 | 🗨️ 15 | Répondre | Signaler un abus

Pascal Meylan

22.03.2025

@Nanook

Vu les propos tenus c'est de la mauvaise foi d'affirmer qu'on est juste sur une querelle de cours d'école...

👍 9 | 🗨️ 9 | Répondre | Signaler un abus

F Lang

22.03.2025

@Nanook

Vous avez lu la première phrase de l'article ?

«Je veux voir tes cheveux. Sale race. Dégage, ici c'est chez moi. Retournez chez vous!»

👍 6 | 🗨️ 11 | Répondre | Signaler un abus

tete

22.03.2025

@F Lang

C est doit être jubilatoire de dire ça ... je le pense tous les jours...

👍 12 | 🗨️ 10 | Répondre | Signaler un abus

tete

22.03.2025

@F Lang

C est doit être jubilatoire de dire ça ... je le pense tous les jours...

👍 12 | 🗨️ 10 | Répondre | Signaler un abus

Pascal Meylan

il y a 23 heures

@tete

Jubiler à l'idée de déshabiller de force une femme ?

Faut aller se faire soigner.

👍 10 | 🗨️ 5 | Répondre | Signaler un abus

Diogène

21.03.2025

Le sujet est très sensible et je ne cautionne d'aucune façon la moindre agression.

J'ai tout de même une question:

lorsque les gens immigrerent d'autres pays en Suisse et qu'ils ne s'adaptent pas à nos mœurs et coutumes, n'y a-t-il pas un problème ?

De manière inverse, lorsque nous allons des pays de culture différente, nous devons marquer du respect pour le pays où nous allons, ou alors nous n'y allons pas.

👍 52 | 🗨️ 5 | Répondre | Signaler un abus

M. Berger.

21.03.2025

@Diogène

oui, notre pays est bien trop mou envers les gens qui se conduisent mal ici. Ils devraient quitter le territoire suisse dans les deux jours.

👍 31 | 🗨️ 9 | Répondre | Signaler un abus

Addorable

21.03.2025

@M. Berger. Qui se conduit mal ?

👍 11 | 🗨️ 3 | Répondre | Signaler un abus

tete

21.03.2025

Apparence humaine

il y a 21 heures

@Pascal Meylan

Déshabiller ? Vous n'y penser pas... c'est indécent, non juste le : Je veux voir tes cheveux. Sale race. Dégage, ici c'est chez moi. Retournez chez vous!»

👍 4 | 🗨️ 5 | Répondre | Signaler un abus

Pascal Meylan

il y a 11 heures

@tete

Vous avez une étrange vision de la frontière entre la décence et l'indécence.

👍 3 | 🗨️ 1 | Répondre | Signaler un abus

Jean Pierre le bobo gauchiste

22.03.2025

Si pas content il faut partir. C'est écrit dans le coran.

👍 30 | 🗨️ 12 | Répondre | Signaler un abus

Dan001

22.03.2025

@Jean Pierre le bobo gauchiste

Dans ce bouquin il est écrit toutes les 5 pages la haine pour les mécréants.

👍 25 | 🗨️ 3 | Répondre | Signaler un abus

Plumes

21.03.2025

Sadia est très touchée par ces commentaires et nous l'encourageons à se préserver.

De manière générale, les sujets traitant de l'islam ou de personnes musulmanes suscitent fréquemment ce type de réactions.

Les médias ont une grande responsabilité dans la modération des espaces de commentaires, voire dans leur fermeture, afin de protéger les victimes.

De son côté, l'UVAM (Union vaudoise des associations musulmanes) reçoit également un courrier de haine et dépose plainte.

LAUSANNE

«Foulard de merde», «s*** islamique»: un mail raciste dénoncé

Après l'agression d'une Lausannoise musulmane, une association vaudoise met en garde face à l'ampleur du problème.

par **Pauline Rumpf**

Home Suisse Romande Suisse Monde Sports

Après l'agression d'une Lausannoise dont le foulard a été arraché sous un flot d'insultes, une association met en garde sur une tendance inquiétante.

«Le contexte est alarmant.» C'est la mise en garde de l'Union vaudoise des associations musulmanes (UVAM), dimanche, après l'agression islamophobe d'une Lausannoise ce lundi, rapportée par **Blick**. Cette femme raconte avoir été violemment prise à partie par sa voisine, qui lui a arraché son voile en l'arrosant de propos racistes et xénophobes, devant son fils de 6 ans et plusieurs voisins.

Home Suisse Romande Suisse Monde Sports

Un mail d'insultes dénoncé à la justice

L'UVAM a réagi ce dimanche, condamnant fermement cette attaque et rappelant une inquiétante tendance à la hausse des cas de **racisme anti-musulman** en Suisse, **révélée par une récente étude**. Pour exemple, l'organisation reproduit dans son communiqué un mail reçu en lien avec l'agression à Lausanne: «Cette femme a bien fait d'arracher le foulard de merde de cette s*** islamique», commence l'auteur du mail, avant de poursuivre avec un flot d'insultes et d'accusations racistes et xénophobes.

L'organisation indique qu'elle déposera plainte et ajoute que les agressions anti-musulmans sont trop peu souvent dénoncées, relayant l'étude du Centre Suisse Islam et Société. Celle-ci relève que, sur 2471 personnes disant avoir vécu une discrimination, une seule l'a signalée, rapporte le communiqué.

Invitation à se mobiliser activement

L'UVAM invite donc les autorités à «prendre des mesures de protection adéquates pour toutes les minorités victimes de racisme, sans distinction», et «l'ensemble de la population suisse à se mobiliser activement contre toutes les formes de discrimination et de racisme». Elle encourage aussi les victimes à s'adresser aux autorités compétentes, notamment le Bureau vaudois pour la prévention du racisme (BCI), la Permanence info-racisme, du Bureau lausannois pour les immigrés (BLI), ou la Fédération d'organisations islamiques de Suisse (FOIS).

La victime de l'agression de lundi, elle, a déposé plainte, précise [«24 heures»](#).

Ce cas permet d'illustrer une montée dans l'intensité des violences que subissent les personnes musulmanes, ainsi qu'une déshumanisation et un manque d'empathie.

D'un autre côté, les institutions comme le Bureau Lausannois (BLI) d'Intégration ou la Commission fédérale contre le racisme (CFR) ont pu réaffirmer leur soutien à la lutte contre l'islamophobie, ce qui est bienvenu.

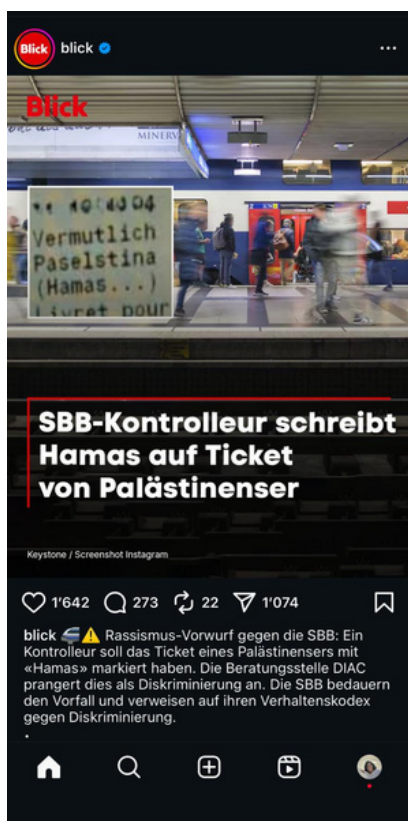
Le cas CFF " Hamas " cas 17

En octobre 2025, un requérant d'asile palestinien, qui ne parle ni l'allemand, ni le français, ni l'anglais, découvre que les mentions « Hamas » et « Vermutlich Palestina (Hamas...) » ont été inscrites sur son amende de train par un agent des CFF. C'est une amie à lui qui remarque l'inscription.

La situation circule déjà sur les réseaux sociaux au moment où son amie contacte la permanence DIAC. La situation choque beaucoup, tant du côté romand que du côté suisse alémanique, avant de se diffuser également à l'international.

Nous écrivons aux CFF pour demander des explications et des sanctions, au nom de DIAC ainsi qu'au nom de la victime, qui dépose également plainte.

Selon nos informations, le contrôleur des CFF a été licencié.



Cette situation illustre le sentiment d'impunité qui peut parfois exister chez certains fonctionnaires ou employé-e-s de services publics, alors même qu'il ne devrait pas avoir sa place dans ce type de fonctions. Les CFF ont toutefois adopté une position ferme en condamnant les discriminations dans leurs trains. Il s'agit néanmoins de la troisième situation impliquant les CFF que nous documentons, et nous continuerons d'y porter une attention particulière.

C. AUTRES ACTIVITÉS DE LA PERMANENCE

- **ÉVÈNEMENTIEL, RENCONTRES, RÉSEAU**
- **APPARITIONS MÉDIATIQUES**
- **DANS LA RECHERCHE**
- **REDACTIONS, CONTRIBUTIONS**

21. Évènementiel, rencontres, réseau

10 février : participation au réseau latins des centres d'écoute.

27 février : participation à la table ronde du Service de lutte contre le racisme à Berne, à l'occasion de la publication de l'étude de référence sur le racisme antimusulman en Suisse. Meriam Mastour, directrice de la permanence DIAC, s'est exprimée sur notre travail ainsi que sur les défis liés au monitoring.



31 mars : participation à la journée pratique du Service de lutte contre le racisme (SLR).

7 avril : intervention lors d'un cours à l'Université de Genève. Participation à la table ronde « Les enjeux de la lutte contre les racismes – la perspective des associations », aux côtés de la CICAD, Caritas, l'UPAF et la LICRA.



A partir d'avril : collecte de témoignages sur le racisme antimusulman dans l'enseignement supérieur avec FEMYSO, une association européenne d'étudiant·es musulman·es. Ce travail permettra ensuite de rédiger un handbook à destination des étudiant·es.



Mai : atelier de sensibilisation au Centre Culturel des Musulmans de la region de Nyon devant une vingtaine de personnes. Cet atelier a également été l'occasion d'échanger avec le public sur des situations particulières.



14 juin : tenue d'un stand aux Bastions de l'égalité à Genève. Sous l'impulsion de la Fondation pour l'égalité de genre et du Réseau femmes*, ce festival réunit des actrices et acteurs engagé·es autour des questions de genre. DIAC a participé au groupe de travail « Droit et justice » et a présenté son travail à travers un stand.



Droit et justice



- **Permanence juridique** – La permanence juridique du stand Droit et Justice est tenue par des duos e-x-s, qui fournissent des conseils juridiques et une orientation aux personnes qui recherchent un problème légal. Tous les domaines du droit peuvent être abordés, en particulier le droit de la famille, les violences, le droit pénal, le droit des migrations, le droit du travail, le droit du bail et les droits humains gratuits et d'environ 20 minutes par personne. **10h-16h**
- **Témoignages** (anonymes) de personnes ayant subi des discriminations d'ordre islamophobe et dont la permanence et observatoire **DIAC** qui lutte contre le racisme antimusulman. **10h-16h**
- **Atelier Médiation** – cercle d'échange d'informations et de discussion autour de la médiation et de la médiation à Genève et de l'approche médiateur et médiatrice.



24 juin : participation au réseau national des centres de conseil pour les victimes de racisme, à Berne. L'occasion d'échanger avec les collègues des autres centres d'écoute.

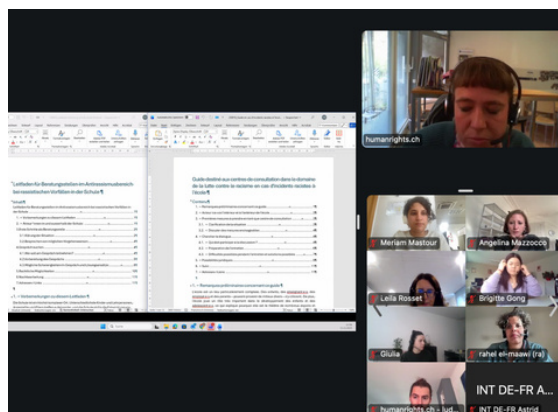


30 octobre : participation au réseau romand des centres d'écoute pour les victimes de racisme, coordonné par le Bureau cantonal pour l'intégration et la prévention du racisme (Vaud) (BCI).



4 novembre: participation au réseau national des centres d'écoute pour les victimes de racisme à Berne.

11 novembre : Participation à un groupe de travail national sur le racisme à l'école, coordonné par l'organisation humanrights.ch. Des expert-e-s de toute la Suisse se réunissent autour de cet enjeu, qui constitue désormais un axe prioritaire pour le réseau.



15 novembre : conférence à l'UNIGE sur invitation de l'Association des étudiants musulmans de l'Université de Genève, en compagnie de Hansjörg Schmid du Centre suisse islam et société.



18 décembre : participation à la célébration de la Journée internationale des migrantes et migrants organisée par le BLI à Lausanne. Une occasion de rencontrer des partenaires actifs sur les questions d'inclusion et de discrimination.



22. DIAC dans la recherche

1. Médecine de conciergerie, de Myriam Gazaoui

Médecine de conciergerie : une solution pour atténuer les événements traumatisants et indésirables dans la gestion des parcours de santé complexes.

DIAC a pu contribuer au travail de bachelor de Myriam Gazaoui, HEG-GE, filière Informatique de gestion.

h e g
Haute école de gestion
Genève

Médecine de conciergerie : Une solution pour atténuer les événements traumatisants et indésirables dans la gestion des parcours de santé complexes

Travail de Bachelor réalisé en vue de l'obtention du Bachelor HES

par :
Myriam GAZAOUI

Conseiller au travail de Bachelor :
David - Zacharie ISSOM, professeur HES

Vernier, le 19.09.2024
Haute École de Gestion de Genève (HEG-GE)
Filière Informatique de Gestion

← Projets

Médecine de conciergerie : Une solution pour atténuer les événements traumatisants et indésirables dans la gestion des parcours de santé complexes
juin 2024 - sept. 2024

- ◆ Développement d'une solution numérique (MeDiSafe) visant à réduire les inégalités de santé en facilitant l'accès aux soins.
- ◆ Intégration de modules de sensibilisation, signalement et accompagnement.
- ◆ Étude des biais algorithmiques et recommandations pour une meilleure équité en santé numérique.

Compétences : Santé numérique · Gestion de projet · Transformation numérique

Solution_Médecine_Conciergerie_Événements_Traumatisants.pdf
Réflexion et conception d'une solution visant à réduire les événements trau...

3.1.1.3 Prise de contact avec Meriam Mastour, membre de l'association DIAC

Madame Meriam Mastour²⁴ a été contactée depuis un canal privé, elle a rapidement répondu en suggérant d'inclure des statistiques dans l'application pour permettre aux utilisateurs de comprendre les domaines et les formes sous lesquelles les discriminations se manifestent, afin de mieux connaître leurs droits et savoir ce qu'ils peuvent réclamer. Elle a également recommandé d'intégrer un contact direct pour signaler des questions ou des incidents à des permanences spécialisées, telles que celles proposées par <https://www.network-racism.ch/fr/>.

3.1.2 Discussion sur la récolte de données

Cette phase de récolte de données nous a permis de confirmer les fonctionnalités qui seraient à implémenter pour créer une application inclusive et encourageant l'équité dans les soins.

Ce qui ressort :

- L'équité en santé n'est pas encore atteinte, des personnes sont victimes de discriminations et n'ont aucun moyen de défense. Certaines d'entre elles ne sont pas sûr d'avoir vécu des discriminations ou des violences médicales. En accord avec le retour de Meriam Mastour, il est primordial de sensibiliser dans un

premier temps les populations à risque en proposant une visualisation des discriminations.

- Le signalement d'incidents liés à des discriminations dans le domaine médical semble être une solution idéale du point de vue des potentiels utilisateurs sondés. Proposer un tel service relié à une permanence telle que proposée sur le site <https://www.network-racism.ch/fr/> permettrait d'inverser le rapport de force entre équipe médicale et patient. Le signalement doit être simple d'action dans le but d'inclure le maximum de patients qui s'estiment être victime et ainsi les rendre visibles dans les statistiques.
- Le modèle de la médecine de conciergerie, basé sur de l'intelligence artificielle, permettrait au patient d'avoir accès à un assistant personnel. L'intelligence artificielle devrait permettre de sensibiliser le patient, de l'accompagner dans son parcours (prise de rendez-vous médical), de recommander un praticien spécialisé selon le parcours du patient et les symptômes présentés, d'obtenir certaines réponses aux interrogations post-visites.

domaine médical. Le secteur privé fait déjà l'objet de partenariat avec le secteur public notamment concernant pour répondre aux objectifs de l'Agenda 2030 pour le développement durable mené par la Direction du développement et de la coopération.

Les Principes directeurs relatifs au secteur privé 2021-2014 soulignent l'importance de créer des partenariats stratégiques pour relever des défis sociétaux majeurs. En mobilisant les forces du secteur privé, MeDiSafe pourrait non seulement accélérer son déploiement, mais aussi améliorer ses fonctionnalités et renforcer sa visibilité.

4.1.1.3.1 Exemples de partenariats avec le secteur privé pour MeDiSafe

Ces partenariats avec des entreprises ou des investisseurs ne se limitent pas à un simple apport financier. Ils permettent d'intégrer une dynamique d'innovation et de profiter des synergies entre les secteurs public et privé, tout en respectant les normes sociales et environnementales prônées par la Suisse. En s'appuyant sur l'expérience du secteur privé, MeDiSafe pourrait mieux répondre aux besoins des patients victimes de discriminations en offrant un service plus efficace, accessible et fiable.

Fondation Pierre et Laura Zurcher :

- Un exemple tangible de cette collaboration est la Fondation Pierre et Laura Zurcher, qui a financé le projet DIAC. Cet exemple témoigne du potentiel des fondations dans le soutien d'initiatives destinées à combattre les inégalités.
- De la même manière, des fondations similaires pourraient appuyer MeDiSafe, que ce soit en finançant le développement de nouvelles fonctionnalités ou en contribuant à l'élargissement de ses services pour mieux documenter et traiter les cas de discriminations dans le domaine de la santé.
- Ces fondations, en s'associant à MeDiSafe, ne se contentent pas de fournir une aide financière. Elles contribuent à une cause sociale de grande envergure, tout en renforçant leur propre engagement en faveur de la justice sociale. Ce type de collaboration permet à MeDiSafe de s'intégrer davantage dans le tissu social tout en profitant de l'expertise des fondations dans la gestion de projets à forte valeur ajoutée.

²⁴« Meriam Mastour est spécialiste genre, diversité et inclusion. Elle agit en tant que consultante, formatrice, et juriste. Elle est régulièrement sollicitée par des médias suisses et internationaux ainsi que par des chercheur-euses, des ONF, entreprises et organes étatiques, pour son expertise tant théorique que pratique des sujets qu'elle aborde. Elle aborde les questions de genre, diversité, inclusion, racisme, sexisme, inégalités, discriminations, migrations, interculturelité. »(Meriam Mastour)

L'étude est disponible au lien suivant:

<https://sonar.ch/hesso/documents/331159>

2. Etude de référence sur le racisme antimusulman en Suisse

DIAC a contribué à l'étude du Centre suisse islam et société de l'Université de Fribourg, mandatée par le Service de lutte contre le racisme de la Confédération et publiée en février 2025 : <https://cms.news.admin.ch/dam/fr/gs-edi/yhoMt3UkpdnF>

que la personne responsable de ce service ne travaille plus qu'à titre bénévole depuis deux ans, de sorte qu'elle ne fait plus qu'enregistrer les cas, d'autres services ou spécialistes externes se chargeant de les traiter. La FOIS n'a plus les ressources pour procéder à une analyse annuelle systématique des cas. La fondation genevoise De l'individuel au collectif (DIAC) possède quant à elle un service de conseil dédié au racisme antimusulman depuis le 1^{er} avril 2023, mais la personne qui le gère ne travaille qu'à 20 %. À l'origine, le service – financé par la Ville et le Canton de Genève – ne devait couvrir que le territorial cantonal. Dans les faits, il reçoit désormais des appels de toute la Suisse romande. Les personnes confrontées au racisme antimusulman peuvent

L'interlocuteur de l'offre musulmane de conseil (DIAC) pointe lui aussi le fait que les victimes musulmanes éprouvent parfois une certaine défiance vis-à-vis des autorités. Depuis le lancement de l'offre en avril 2023, plusieurs personnes se sont ainsi tournées vers le conseiller de la fondation après s'être adressées à un service cantonal, parce qu'elles avaient l'impression d'avoir à se justifier. Dans le cadre de son projet pilote visant à recenser le racisme antimusulman à

C : Centres de conseil et services de signalement

Le Réseau de centres de conseil pour les victimes du racisme rassemble vingt centres de conseil cantonaux et trois autres services spécialisés qui proposent des conseils en lien avec la discrimination raciale (voir chap. 2.4.1). Une liste de ces centres de conseil est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.network-racism.ch/fr/beratungsstellen>

Enfin, les organisations musulmanes ci-dessous ne font pas (encore) partie du Réseau de centres de conseil, mais sont en contact ou collaborent avec lui :

Basler Muslim Kommission (BMK, cantons de Bâle-Ville et Bâle-Campagne)

Interlocuteurs dans le domaine de l'antiracisme et de la protection contre la discrimination

<https://www.bmk-online.ch/wp/anlaufstelle-basel/>

De l'individuel au collectif (DIAC, canton de Genève)

Permanence – Centre d'écoute et de soutien

<https://www.diac-permanence.ch>



Dans le cadre de cette recherche, nous avons consulté des experts de 21 services spécialisés, autorités publiques et organisations musulmanes ainsi que 10 experts scientifiques (voir annexe B). À cela s'ajoutent des entretiens qualitatifs avec 11 personnes touchées par le racisme antimusulman et une discussion organisée comme un espace de dialogue protégé avec un groupe de 6 personnes. Enfin, un groupe d'accompagnement conduit par le SLR a soutenu le travail réalisé au cours de l'étude. Il comprenait les personnes suivantes : Cenk Akdoğanbulut, historien et doctorant de l'Université de Fribourg ; Pascal Gemperli, médiateur SDM-FSM et responsable d'associations (Fédération des organisations islamiques de Suisse, FOIS, et Union vaudoise des associations musulmanes, UVAM) ; Meral Kaya, historienne et spécialiste de la recherche sur le genre ; Meriam Mastouj, juriste, conseillère et formatrice sur les questions de genre, de diversité et d'inclusion, et Fatima Moumouni, auteure de théâtre et promotrice de l'intersectionnalité et de l'antiracisme. Ce dispositif nous a permis d'acquérir une vaste perspective sur la thématique.

3. Analyse du Service de lutte contre le racisme de l'enquête Vivre ensemble

DIAC apparaît dans l'analyse du Service de lutte contre le racisme de l'enquête Vivre ensemble de l'Office fédéral de la statistique et du Service de lutte contre le racisme : <https://www.frb.admin.ch/fr/qui-est-victime-de-discrimination>

Cas juridiques de la CRK sur la [plateforme de signalement des discours de haine racistes rencontrés sur Internet](#) [↗](#), 78 contenus relevant de cette catégorie ont été dénoncés en 2024, soit presque trois fois plus qu'en 2023 (27 cas) et cinq fois plus qu'en 2022 (16 cas).

L'actualité mondiale et les crises, telles que la pandémie de Covid-19, la guerre en Ukraine ou l'escalade de la violence au Proche-Orient, déclenchent souvent directement et dans une large mesure des incidents racistes et antisémites.

Après le 7 octobre 2023, la Fédération des organisations islamiques de Suisse (FOIS), l'organisation « Vereinigung Islamischer Organisationen in Zürich (VIOZ) » et la fondation DIAC - De l'individuel Au Collectif - ont enregistré un doublement des incidents antimusulmans.

Cela témoigne du fait que le racisme antimusulman est profondément enraciné et largement répandu en Suisse. Il ne peut pas être attribué à des extrêmes politiques. Mandaté par le SLR, le Centre Suisse Islam et Société de l'Université de Fribourg s'est penché sur la question dans son [étude de référence sur le racisme antimusulman](#) [↗](#), parue en 2025. Par ailleurs, après avoir légèrement diminué entre 2016 et 2022, l'indice de l'OFS sur l'[hostilité envers les personnes musulmanes](#) a affiché une légère hausse en

23. Mentions de DIAC dans les médias

1. A l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination des discriminations raciales

« Les aides publiques dont nous jouissons sont insuffisantes : en Suisse, l'accompagnement des victimes de racisme reste fragile », par Marie-Amaëlle Touré, Le Temps, 21 mars 2025.

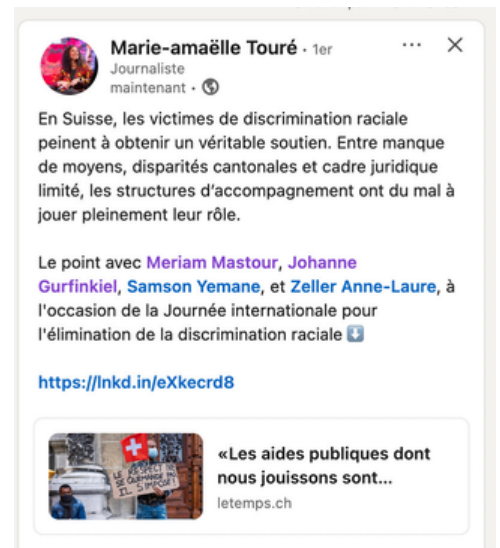
A l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination des discriminations raciales, cet article met en dialogue des acteurs institutionnels (CFR), des acteurs associatifs généralistes (C-ECR, CSP), des organisations spécialisés (CICAD, DIAC) ainsi que des responsables de la coordination nationale du réseau.

L'article analyse la fragilité du dispositif suisse d'accompagnement des victimes de racisme. Malgré l'existence d'un réseau de 23 centres, coordonné par la Commission fédérale contre le racisme (CFR) et humanrights.ch, les structures souffrent d'un manque chronique de moyens, de fortes disparités cantonales et d'un cadre juridique jugé insuffisant.

En 2023, 876 cas ont été recensés au niveau national, mais les acteurs du secteur soulignent l'existence d'un écart important entre les signalements officiels et la réalité du terrain.

Face à ce décalage, des centres spécialisés ont émergé, dont la permanence nationale de la fondation genevoise DIAC consacrée au racisme antimusulman, intégrée au réseau afin de mieux centraliser les signalements et d'encourager la libération de la parole.

L'ensemble des intervenant·es plaident pour un renforcement des ressources, une meilleure coordination et une évolution de l'arsenal juridique, notamment de la norme pénale antiraciste, afin d'assurer un soutien plus effectif aux victimes.



Les newsletters Emploi

LE TEMPS

Le Temps - Page d'accueil
ÉCONOMIE OPINIONS CULTURE SOCIÉTÉ SCIENCES SPORT CYBER VIDÉOS PODCASTS ARTICLES AUDIO R/É

Un décalage qui a conduit la fondation genevoise DIAC, réunissant des jeunes musulmans de tous milieux et cultures confondus, à développer une permanence nationale à destination des personnes victimes de racisme anti-musulman pour encourager la libération de leur parole. «Je me suis rendu compte que je recevais plus de signalements dans mes messages privés que ce qu'on retrouvait dans les rapports officiels de la Confédération, illustre Meriam Mastour, juriste et membre de la fondation. Avec le comité, on s'est alors dit qu'il fallait créer un centre spécialisé. Un endroit où les gens pourraient venir, être écoutés et conseillés par des professionnels, et où les informations spécifiques au racisme anti-musulman pourraient être centralisées.» La permanence fait désormais partie du réseau des centres de conseils.



Meriam Mastour, juriste spécialisée dans les discriminations et les inégalités, pose à Plateforme 10, Lausanne.

<https://www.letemps.ch/societe/meriam-mastour-tous-les-chemins-menant-vers-l-egalite>

«L'objectif de la Commission fédérale contre le racisme et Human Rights est de mieux centraliser ces données, mais certains centres ne sont pas rattachés à ce réseau, ce qui complique leur unification», relate Samson Yemane.

Il est, par ailleurs, reproché à ces centres spécialisés d'entretenir une forme de communautarisme. D'autres craignent un risque d'éparpillement et de desservir la cause in fine. Johanne Gurfinkiel voit plutôt dans ces démarches une manière de bénéficier de l'expertise fine de spécialistes sur des sujets complexes. «Genève a été précurseur, avec une permanence sur l'antisémitisme et une autre sur le racisme anti-Noirs, reprend Meriam Mastour. On a réussi à obtenir des subventions pour le racisme anti-musulman, mais ce n'était pas gagné d'avance. Il ne s'agit pas de communautarisme, mais d'ouvrir différentes portes pour mieux servir la lutte globale contre les discriminations.»

2. A l'occasion de l'introduction de l'interdiction de se dissimuler le visage en Suisse

a. “La Suisse serait-elle islamophobe ? “

16 janvier 2025, TRT Français

b. «Comme si cette loi donnait la permission d'agresser». Comment les femmes au voile intégral vivent-elles l'interdiction de se dissimuler le visage?

12 mai 2025, La Liberté

3. DIAC apparaît également dans plusieurs médias pour des cas d'actualités que nous avons suivis, et que nous avons détaillés dans un chapitre précédent.

a. « C'est pire qu'une agression. Le problème de cette dame, c'est que je porte un voile », 21 mars 2025, Blick (édition romande).

b. Genève : une femme voilée refusée dans un restaurant suscite la polémique, 2025, RTS

c. Un mail plein de haine, L'Union vaudoise des associations musulmanes dénonce l'agression de Saadia, 24 mars 2025, Blick

d. Genève : elle se fait refouler du Rooftop42 à cause de son voile, 2025, Blick (édition romande).

e. Genève : Entrée refusée dans un restaurant pour une cliente voilée, 6 février 2026, 20 Minutes

4. A l'occasion de l'émergence d'un parti d'extrême droite

Petits soldats de la haine

16 avril 2025, Le Courrier

Les petits soldats de la haine – enquête sur un nouveau parti d'extrême droite romand

16 avril 2025, La Côte

«Comme si cette loi donnait la permission d'agresser». Comment les femmes au voile intégral vivent-elles l'interdiction de se dissimuler le visage?

Cela fait bientôt six mois qu'il est interdit de se dissimuler le visage en Suisse. Quel impact cela a-t-il sur les femmes musulmanes concernées? Si elles sont peu nombreuses en Suisse, la loi en vigueur renforcerait le racisme antimusulman.



« Une loi qui peut être si simplement contournée est ridicule »

Meriam Mastour

«Ce qui avait été prédit arrive: une loi qui peut être si simplement contournée est ridicule», argue Meriam Mastour, cofondatrice du collectif Les Foulards Violets et également active dans la fondation **DIAC**, permanence et observatoire sur le racisme antimusulman en Suisse. La juriste et militante genevoise rappelle les craintes formulées en 2021 lors du vote sur l'initiative alors appelée «anti-burqa»: «Traiter un tel sujet, sans qu'il y ait un réel besoin dans la société allait surtout stigmatiser les personnes concernées.»

Rapport au voile

Car en plus de créer des amalgames, la LIDV met le doigt où ça fait mal: le rapport de la société suisse au port du voile. «C'est comme un marronnier, le débat revient régulièrement», observe Mallory Schneuwly Purdie. La dernière occurrence date de juin 2024: un postulat émanant du Conseil national a demandé au Conseil fédéral d'examiner la possibilité d'interdire le voile dans les écoles.

A Genève, les employées de l'Etat ne sont pas autorisées à le porter au travail. Mais la loi est tellement peu claire qu'il en émane beaucoup de confusion dans son application et cela impacte même le secteur privé. «Certains employeurs croient qu'ils doivent interdire le port du voile et du coup cela discrimine les femmes musulmanes sur le marché du travail», se désole Meriam Mastour.

Racisme antimusulman moins subtil

Alors que la question musulmane polarise toujours la société suisse, plus d'un tiers des musulmans ont déjà vécu de la discrimination raciale.

En 2019, 35% des musulmans de Suisse indiquaient avoir été victimes de discrimination raciale. C'est ce qui est ressorti d'une étude réalisée sur mandat du Service de lutte contre le racisme de la Confédération à laquelle a participé le Centre suisse islam et société.

La juriste Meriam Mastour collabore à la **DIAC**, première permanence professionnelle suisse spécialisée sur l'islamophobie. En deux ans d'existence, l'instance a monitoré 170 cas. «En comparaison avec les autres permanences d'écoute, c'est énorme.» Elle remarque que le racisme antimusulman est observable dans toutes les sphères de la société: travail, soins, école. «Et il est de moins en moins subtil.»

Pour Meriam Mastour, la LIDV renforce l'islamophobie envers toute personne musulmane (lire ci-dessous). Et de citer l'agression d'une jeune maman lausannoise voilée par une de ses voisines. Une agression relayée dans les médias en mars dernier. «C'est comme si cette loi donnait la permission d'agresser.»



« Cela reste un épiphénomène »

Pascale Michel

A Fribourg, espacefemmes s'est fait traiter de «repaire à terroristes» sur les réseaux sociaux par un internaute qui y avait vu entrer une femme très couverte. «Les réactions sont très émotionnelles, alors que cela reste un épiphénomène», constate Pascale Michel.

«Ce n'est pas un retour du voile, mais plutôt un nouveau voile. Elles y voient un geste émancipateur qui les réconcilie avec leurs origines, leur histoire migrante. Pour rappel, certaines puissances coloniales avaient alors retiré de force ce voile à leurs mères et à leurs grands-mères», explique Mallory Schneuwly Purdie. Pour les générations plus anciennes, également dans les sphères féministes, le port du foulard n'est ainsi pas toujours bien compris. «En Occident, l'émancipation des femmes s'est faite par une émancipation religieuse. Dans les sociétés musulmanes, d'autres pistes sont explorées, notamment par des relectures des textes et en discussion avec les sphères des autorités religieuses», avance la sociologue.

Cette hausse du racisme serait renforcée depuis les attaques du **7 octobre 2023**, mais aussi par le contexte global. «Dès qu'il y a des incertitudes sociales, politiques et économiques, les sociétés construisent des frontières et désignent des ennemis. En Suisse, cela fait vingt ans qu'il s'agit du «musulman». Cela traduit des fragilités de notre société et de nos démocraties», observe la sociologue Mallory Schneuwly Purdie.

Toutes deux constatent en parallèle une polarisation de la société avec une meilleure compréhension de la question musulmane par une partie de la population. «Il y a un clivage urbain et rural», analyse Mallory Schneuwly Purdie. Et de relever également une polarisation au sein des musulmans: «Il y a des positions qui se communautarisent, des personnes qui se mettent en retrait avec une critique de la société suisse.»

CP

Et les ostraciser, constate Mallory Schneuwly Purdie, sociologue des religions au Centre suisse islam et société de Fribourg: «Les rares femmes qui sont forcées de se couvrir par leurs maris ne sortent plus du tout. «En Suisse, rappelle-t-elle, le nombre de femmes voilées intégralement avait été estimé entre 100 et 150 en 2021, dont une majorité de Suissesses converties.» Cette loi ne libère pas les femmes afghanes et les touristes depuis chez nous, mais elle restreint l'accès à l'espace public des femmes qui ont choisi de le porter.»

Elle se réjouit toutefois de constater un changement parmi les jeunes générations suisses. «Il y a une bien meilleure acceptation du voile et elles ne voient même pas le problème.» C'est que depuis plusieurs années, le hijab, surtout, est réinvesti par les jeunes femmes musulmanes. En Suisse, c'est le voile le plus commun. Il consiste à recouvrir les cheveux et une partie du cou et des épaules. Sur TikTok, on parle morphologie, couleurs, matières ou encore budget.



« Elle restreint l'accès à l'espace public »

Mallory Schneuwly Purdie

24. Rédactions, contributions

Fr



Rapport parallèle de la société civile sur l'application de la Convention d'Istanbul par la Suisse,

dans le cadre de l'évaluation de la Suisse par le GREVIO

octobre 2025

En octobre 2025, la Permanence & Observatoire DIAC a contribué, aux côtés du collectif Les Foulards Violets et d'autres membres du Réseau Convention d'Istanbul en Suisse, à l'élaboration d'un rapport parallèle de la société civile dans le cadre de l'évaluation de la Suisse par le GREVIO.

Axe porté par DIAC : le genre à l'épreuve du racisme

Notre analyse s'est centrée sur l'impact spécifique des violences à l'égard des femmes musulmanes ou perçues comme telles. Elle met en évidence une violence croisée — sexiste, raciste et islamophobe — encore largement absente des dispositifs de prévention, de protection et de poursuite.

Le Plan d'action national 2022–2026 aborde peu ces dimensions. Sur le terrain, cela se traduit par des stéréotypes persistants, une tendance à « culturaliser » les violences, une disqualification de la parole des victimes et un non-recours aux institutions par crainte de stigmatisation. Des témoignages dans le domaine de la santé illustrent des attitudes jugeantes ou racistes ayant conduit à une rupture de soins.

Recommandations principales :

- intégrer l'intersectionnalité et l'antiracisme dans les formations (police, justice, santé, social) ;
- garantir un accueil inclusif et formé aux enjeux de pluralité religieuse ;
- lutter contre les stéréotypes dans les pratiques judiciaires ;
- associer les collectifs concernés à l'élaboration des politiques publiques ;
- mettre en place un suivi avec indicateurs désagrégés.

Une mise en œuvre effective de la Convention d'Istanbul exige ainsi de reconnaître les formes spécifiques et intersectionnelles de violences vécues par les femmes musulmanes afin d'assurer un accès réel à la justice et à la protection.

Contribution au rapport 2025 du CCIE

Nous avons contribué au rapport 2025 du Collectif contre l'Islamophobie en Europe (CCIE) qui traite principalement de la situation française.

Nous avons partagé l'état de la situation du racisme antimusulman en Suisse.

DIAC n'est pas membre du CCIE, mais collaborons volontiers à des projets ponctuels.

Cette contribution constitue notre première participation à ce type d'initiative.

Rapport disponible : <https://ccieurope.org/rapport2025/>

voir les pages 47-48



Suisse : une islamophobie portée par les dispositifs législatifs

Meriam Mastour, Fondation DIAC, Les Foulards Violets

En Suisse, le racisme antimusulman s'inscrit dans un cadre politique et institutionnel spécifique, marqué par la démocratie semi-directe, qui permet l'inscription de mesures discriminatoires dans le droit à travers des initiatives populaires, des motions parlementaires et des votations. Cette configuration favorise un déploiement du racisme antimusulman de manière concertée, à la fois au niveau législatif, dans les discours politiques et médiatiques, et dans les expériences vécues par les personnes musulmanes. Cette section s'appuie sur la contribution de la Fondation DIAC (De l'Individuel au Collectif) et du collectif Les Foulards Violets, actives dans la documentation, l'accompagnement des victimes et le plaidoyer contre le racisme antimusulman.

Jusqu'à récemment, les institutions suisses utilisaient majoritairement la notion d'« hostilité envers les personnes musulmanes », un terme qui ne permettait pas de saisir

justifications avancées et les effets réels de la mesure.

En février 2025, la publication de la première étude nationale sur le racisme antimusulman, réalisée par le Centre Suisse Islam et Société de l'Université de Fribourg à la demande du Service de lutte contre le racisme, marque une étape majeure. Cette étude démontre l'ampleur du racisme antimusulman dans toutes les sphères de la vie sociale et formule des recommandations. Les réactions médiatiques hostiles au terme même de « racisme » illustrent toutefois la persistance de résistances à la reconnaissance pleine de ce phénomène, tout en renforçant le travail de plaidoyer des organisations partenaires du CCIE en Suisse.

Meriam Mastour est juriste, consultante et formatrice spécialisée sur les questions de discriminations. Elle dirige le Centre d'écoute et Observatoire sur le racisme antimusulman en Suisse de la Fondation DIAC et a co-fondé le collectif Les Foulards Violets organisation féministe active sur le terrain de l'islamophobie genrée.

48

Rapport du CCIE sur l'islamophobie en Europe en 2025

Article de Meriam Mastour (directrice de la permanence) et Sébastien Dupuis dans la revue islamandsociety du CSIS

Cet article n'a pas été écrit au nom de DIAC, mais par la directrice de la permanence, qui s'appuie en partie sur son expérience au sein de celle-ci.

Intitulé « Diversité normalisée ou dévalorisée : défis et stratégies des musulman·e·s de Suisse », il est accessible ici : <https://lnkd.in/em4MW75C>

Meriam Mastour est par ailleurs partenaire de recherche au Centre suisse islam et société et contribue aux travaux de recherche sur le racisme antimusulman.

D. OBSERVATOIRE: DOSSIERS THEMATIQUES

- **ACTUALITÉS POLITIQUES ET DÉBATS DE SOCIÉTÉ**
- **AUTRES ACTUALITES RACISTES**
- **HAINES EN LIGNE**
- **PERSONNES PUBLIQUES ET POLITIQUES**

25. Actualités politiques et débats de société

L'année 2025 a été marquée par de nombreux débats politiques en lien direct ou indirect avec les personnes musulmanes en Suisse. **Si ces discussions s'inscrivent dans le fonctionnement normal du débat démocratique, leur récurrence et leur tonalité contribuent néanmoins à un climat d'insécurité et de stigmatisation pour les personnes concernées.** Plusieurs signalements reçus par la permanence font d'ailleurs directement écho à ces débats.

1. Au niveau cantonal

Canton de Genève :

- volonté d'interdire le burkini au niveau cantonal
- volonté d'interdire le voile au parlement
- débats sur le vote "communautaire" à Vernier

Thurgovie :

- débat sur les cimetières Weinfelden

Bienne:

- débat sur les événements musulmans suite à l'annulation d'un événement pendant ramadan

2. Débats politiques fédéraux

En 2025, plusieurs débats et interventions au niveau fédéral ont porté sur l'islam, la visibilité religieuse, les institutions musulmanes et la place des personnes musulmanes en Suisse. Ces discussions s'inscrivent dans une dynamique récurrente de politisation de la question musulmane dans les arènes parlementaires et médiatiques.

Parmi les dossiers traités ou ayant fait l'objet de réponses officielles figurent notamment :



Débats politiques fédéraux

Type d'objet	Numéro	Auteur / Groupe	Parti	Titre officiel
Question au Conseil fédéral (Heure des questions)	25.7047	Fehr Düsel	Groupe de l'Union démocratique du Centre	« L'islamisme alimente le racisme antimusulman. Quelles mesures de protection prend le Conseil fédéral ? »
Rapport (suite à postulat)	21.3451	Commission de la politique de sécurité du Conseil des États (CPS-CE)	Commission	« Imams en Suisse »
Interpellation	20.4313	Lukas Reimann	Union Démocratique du Centre (UDC – SG)	« L'islamisme en Suisse »
Interpellation	20.4706	Marianne Binder-Keller	Le Centre (AG)	« Noyautage d'institutions religieuses et politiques par des organisations islamistes légalistes opérant en Suisse, en particulier par des membres des Frères musulmans. Recherche »
Interpellation	20.3780	Andreas Gafner	Union Démocratique du Centre (UDC – BE)	« La mosquée Tulipan est-elle financée par des musulmans extrémistes et des bailleurs de fonds étrangers ? »
Interpellation	20.4292	Lorenzo Quadri	Lega dei Ticinesi (TI)	« Conseil central islamique suisse. Après la condamnation de ses dirigeants, va-t-on enfin déclarer ce "conseil" hors la loi ? »
Motion	20.4300	Lorenzo Quadri	Lega dei Ticinesi (TI)	« Migrants économiques terroristes. Agir à la frontière »
Motion	20.4568	Lorenzo Quadri	Lega dei Ticinesi (TI)	« Islamisme politique. Une infraction en Suisse aussi »
Motion	19.3598	Lorenzo Quadri	Lega dei Ticinesi (TI)	« Accès facile à l'aide sociale pour les djihadistes. La coupe est pleine ! »
Motion	19.4005	Groupe UDC	Union Démocratique du Centre	« Halte à l'expansion de l'islam radical en Suisse ! »
Initiative parlementaire	19.454	Jean-Luc Addor	Union Démocratique du Centre (UDC – VS)	« Pour des élèves tête nue dans les écoles publiques »
Interpellation	19.3049	Jean-Luc Addor	Union Démocratique du Centre (UDC – VS)	« Interdire le voile aux mineures ? »

Focus

Débat sur le port du foulard des enseignantes

En 2025, la question du port du voile par des enseignantes dans l'école publique a fait l'objet de discussions politiques au niveau fédéral. Le débat s'est principalement articulé autour de la neutralité religieuse de l'État et du devoir de réserve des agent·es publics. Les prises de position favorables à une interdiction ont mis en avant la protection des élèves et la neutralité confessionnelle, tandis que d'autres voix ont rappelé que la liberté de religion demeure garantie tant qu'aucun prosélytisme ni trouble concret n'est établi.

Débat sur le voile à l'école (élèves)

Les discussions concernant le port du voile par des élèves mineures ont également été relancées en 2025. Certaines interventions ont plaidé pour une interdiction au nom de la protection de l'enfance et de l'égalité de genre.

À l'inverse, plusieurs acteurs, dont le Conseil fédéral, se sont positionnés contre une interdiction et ont souligné que toute restriction ciblant spécifiquement une religion doit respecter le principe de proportionnalité ainsi que l'interdiction de discrimination consacrés par la Constitution.

L'UDC a par ailleurs récolté 12'000 signatures pour une pétition et menace de lancer une initiative.

Proposition d'interdiction du voile dans l'espace public

Le conseiller national Mike Egger a défendu une position en faveur d'une interdiction du port du voile dans l'espace public, invoquant notamment des préoccupations liées à la radicalisation et à certaines dynamiques observées au sein de communautés issues des Balkans. Cette prise de position s'inscrit dans une ligne politique visant à restreindre la visibilité de certains signes religieux et a suscité des critiques quant au risque de stigmatisation collective.

Langue des sermons dans les mosquées suisses

Un débat a porté sur l'idée d'exiger que les sermons prononcés dans les mosquées suisses soient tenus dans une langue nationale, au nom de la transparence et de la prévention de l'extrémisme. Les opposant·es ont rappelé que la liberté religieuse et la liberté d'association protègent l'organisation interne des communautés religieuses et que toute obligation linguistique ciblant implicitement une religion soulève des questions de proportionnalité et d'égalité de traitement.

Déclaration de Beat Jans : « L'islam fait partie de la Suisse »

Dans ce contexte de débats polarisés, le Conseiller fédéral Beat Jans a publiquement affirmé que « l'islam fait partie de la Suisse ». Cette déclaration s'inscrit dans la continuité de la position du Conseil fédéral rappelant que la population musulmane constitue une composante durable et légitime de la société suisse et que les droits fondamentaux s'appliquent indépendamment de l'appartenance religieuse. Cette prise de position a toutefois suscité des réactions virulentes et critiques.

Position du Conseil fédéral

Dans ses réponses successives à diverses interventions parlementaires, le Conseil fédéral a rappelé un principe constant : il est discriminatoire - et donc contraire à la Constitution - de restreindre les droits fondamentaux de personnes au seul motif de leur appartenance religieuse.

Le gouvernement a souligné qu'une législation visant exclusivement une religion serait incompatible avec :

- la liberté de croyance et de conscience (art. 15 Cst.) ;
- la liberté d'expression (art. 16 Cst.) ;
- la liberté de réunion (art. 22 Cst.) ;
- la liberté d'association (art. 23 Cst.) ;
- ainsi qu'avec l'interdiction de discrimination (art. 8 al. 2 Cst.).

Il a également réaffirmé son opposition à un « droit pénal de l'opinion », c'est-à-dire à la pénalisation de convictions religieuses ou idéologiques en tant que telles, en l'absence d'actes répréhensibles.

Analyse

L'année 2025 confirme une tendance structurelle : la question musulmane demeure régulièrement mobilisée dans les débats sécuritaires, identitaires et scolaires. Les discussions autour du voile - qu'il s'agisse des enseignantes, des élèves ou de l'espace public - illustrent une focalisation persistante sur la visibilité des femmes musulmanes. **Si ces débats s'inscrivent formellement dans le cadre du processus démocratique, leur accumulation contribue à installer un soupçon généralisé à l'égard des personnes musulmanes et de leurs institutions religieuses.**

Le contraste entre certaines propositions d'interdiction ciblée et les rappels répétés du Conseil fédéral quant aux limites constitutionnelles met en évidence une tension récurrente entre instrumentalisation politique de la thématique islamique et cadre juridique de l'État de droit.

Pour la Permanence et l'Observatoire DIAC, ces débats constituent un élément central du contexte structurel dans lequel s'inscrivent les situations de racisme antimusulman documentées en 2025. **Ils participent à un climat discursif où l'appartenance religieuse musulmane est régulièrement problématisée dans l'espace public, avec des effets symboliques, sociaux et institutionnels mesurables sur les personnes concernées.**

3. La publication de l'étude de référence du CSIS mandatée par le SLR sur le racisme antimusulman en Suisse

Il est intéressant de traiter de cette actualité dans ce chapitre car cette étude doit participer à un vrai changement de société. En effet, le racisme antimusulman était encore méconnu et contesté jusque dans les plus hautes sphères. DIAC en a fait l'expérience lors de certaines demandes de financement, où des bailleurs doutaient de l'existence d'un racisme spécifique. La publication de cette étude a donc constitué un moment important pour les personnes engagées dans la lutte contre le racisme, conscientes des réalités de l'islamophobie.

Réception médiatique

Comme tout changement de société — et en particulier dans un contexte de montée des extrêmes — la publication de l'étude n'a pas suscité un accueil unanimement chaleureux dans les sections de commentaires des médias. Les captures d'écran présentées ci-dessous illustrent à la fois des questionnements légitimes (« peut-on lier racisme et religion ? »), mais également un nombre important d'insultes.

Si l'on prend pour exemple l'article publié par la RTS sur Instagram, nous déplorons le peu d'accompagnement et d'explications, ainsi qu'une modération quasiment inexistante. De manière presque tragi-comique, les commentaires racistes sous la publication ont fini par démontrer ce que certains internautes contestaient : l'existence du racisme antimusulman (voir la page suivante).

La réception de cette publication au sein des populations et des organisations musulmanes a été mitigée. D'un côté, un soulagement de voir le racisme antimusulman enfin reconnu et pris en compte au niveau institutionnel et étatique à sa juste mesure. De l'autre, une nouvelle vague de racisme suscitée par le traitement médiatique d'un sujet portant sur les personnes musulmanes, alors même que celui-ci visait précisément à documenter l'existence de ce racisme.

Enfin, il est important de noter que, malgré une couverture médiatique relativement large, DIAC — organe professionnel spécialisé sur le racisme antimusulman — n'a reçu qu'une seule sollicitation médiatique, qui n'a finalement pas abouti. Il semble que, du moins dans la couverture francophone, les personnes et organisations concernées aient très peu été sollicitées, ce qui correspond au traitement médiatique plus général des musulman·e-s et de l'islam.

Le jour de la publication de l'étude, la RTS publie un post sur instagram, mais fait deux erreurs qu'elle n'avait probablement pas anticipé :

- elle ne ferme et ne modère pas les commentaires, ce qui laisse la porte ouverte à un déferlement de haine qui participe à une victimisation secondaire des personnes musulmanes
- elle n'explique pas ce que c'est que le racisme antimusulman, nouvelle terminologie que la population semble ne pas connaître, et qui laisse la place à des critiques acerbes



1. Les commentaires les plus insultants

Déshumanisation / rejet

- « Qu'ils retournent chez eux. »
- « On en a marre des musulmans en Suisse. »
- « Cette religion est incompatible avec notre pays. »
- « Les musulmans veulent imposer leur loi. »

Logique sous-jacente: les musulmans sont décrits comme un corps étranger à la société.

Assimilation à la violence ou au terrorisme

- « On ne peut pas être raciste envers une idéologie violente. »
- « L'islam est une menace pour l'Occident. »
- « Les musulmans devraient d'abord condamner le terrorisme. »

Amalgame sous-jacent : musulmans = islamisme = terrorisme.

Hostilité envers les femmes qui portent un foulard, "femmes voilées"

- « Personne ne vous oblige à porter ce chiffon. »
- « Si vous portez le voile, assumez les réactions. »

Logique sous-jacente : victimisation inversée, la discrimination est présentée comme la conséquence d'un choix personnel.

2. Les commentaires niant l'existence du racisme antimusulman

C'est un bloc extrêmement intéressant pour l'analyse sociologique.

Argument principal : « l'islam n'est pas une race »

- « On ne peut pas être raciste contre une religion. »
- « Critiquer l'islam n'est pas du racisme. »
- « L'islam n'est pas une race. »

Logique sous-jacente : confusion — parfois volontaire — entre critique religieuse, racisme et discrimination racialisée visant des personnes perçues comme musulmanes. 68

Renversement accusatoire

Exemples :

- « Les musulmans sont les vrais racistes. »
- « Ils veulent imposer la charia. »
- « C'est eux qui refusent de s'intégrer. »

Logique sous-jacente : stratégie discursive classique qui consiste à transformer les victimes en responsables.

Délégitimation de la recherche

- « Encore une étude biaisée. »
- « C'est de la propagande woke. »
- « Les chercheurs inventent le racisme. »

Logique sous-jacente : rejet ou disqualification de la connaissance scientifique.

3. Les commentaires pseudo-rationnels

Ce sont les plus intéressants pédagogiquement car ils semblent modérés.

Exemples :

- « Peut-on vraiment parler de racisme quand il s'agit d'une religion ? »
- « Il faudrait aussi parler de l'islamisme. »

Logique sous-jacente : déplacer le débat vers la sécurité, l'extrémisme ou la géopolitique afin d'éviter la discussion sur la discrimination.

4. Analyse sociologique

Les commentaires se répartissent en trois stratégies discursives principales.

1- Le déni : « Le racisme antimusulman n'existe pas. »

2 - La justification : « Ce n'est pas du racisme, c'est une réaction à l'islam. »

3- L'inversion - « Les musulmans sont eux-mêmes responsables. » ou même "ils le méritent"

The image shows a screenshot of social media comments. On the left, there are five comments from users: 'about_reallife_3 h' (1 like), 'trystan_btl 2 h' (1 like), 'seb_inline_loz 2 h' (1 like), 'pascalleyat 53 m' (1 like), and 'statuam94 34 m' (1 like). On the right, there are two comments: 'naturetsoins972 8 h' (6 likes) and 'shakira_sari 8 h' (1 like). Below 'shakira_sari' is a link to 'Voir 2 autres réponses' and a comment from 'gftr003200 6 h' (2 likes). The comments discuss the definition of racism, the role of religion, and the impact of studies on public opinion.

Réception parlementaire

Certaines questions parlementaires — comme l'intervention 25.7047 — ont explicitement critiqué l'étude du CSIS pour son manque supposé d'examen des causes du racisme antimusulman et ont recentré la discussion sur « l'islamisme extrémiste », plutôt que sur les mécanismes structurels de discrimination documentés par la recherche. L'auteur de l'interpellation a par exemple demandé : « Pourquoi cette dernière étude ne traite-t-elle ni des causes du racisme antimusulman, ni de celles de l'islamisme extrémiste ? »

Principaux enseignements de l'étude

- Le racisme antimusulman est systémique et largement répandu en Suisse
- 35% des musulman-e-s déclarent avoir été victimes de discriminations raciales
- Les femmes voilées sont particulièrement touchées, confrontées à des obstacles dans l'éducation, l'emploi et l'espace public
- Les noms à consonance musulmane réduisent considérablement les chances d'obtenir un entretien d'embauche
- Le sous-signalement est massif : de nombreuses victimes n'osent pas dénoncer par manque de confiance dans les institutions

26. Autres actualités racistes

1. Brandons de Payerne

Lors des Brandons de Payerne (mars 2025), plusieurs vitrines de commerces ont été recouvertes de tags racistes et islamophobes, dans le cadre de la tradition controversée des « barbouillages ». Ces inscriptions ont donné lieu à une enquête pénale pour discrimination et incitation à la haine et ont conduit à des condamnations en 2026.

Les tags étaient tous plus honteux les uns que les autres. L'un d'eux a particulièrement attiré notre attention en tant que permanence spécialisée : sur la vitrine d'un restaurant libanais figurait l'inscription « Quand votre commande est prête, on vous bipe, vous verrez, c'est de la bombe ».

Il s'agit ici d'une référence aux bipeurs piégés associés au Hezbollah libanais.



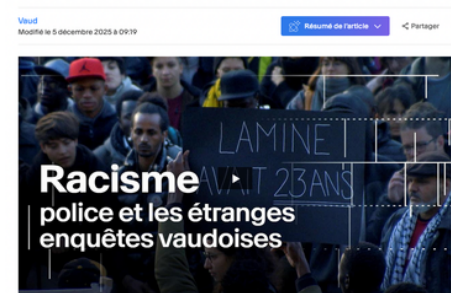
Ado algérien de 17 ans tué dans la nuit en gare de Herrbrugg (SG)

2. Adolescent algérien poignardé

Le 13 juillet, un adolescent algérien de 17 ans a été poignardé dans le canton de Saint-Gall. Les circonstances exactes du drame ne sont pas encore connues, mais il a été établi qu'il a été tué par des inconnus. La piste d'un mobile raciste n'est pas exclue.



L'inquiétant contenu raciste et sexiste des groupes WhatsApp des policiers lausannois



3. Groupe whatsapp racistes dans la police lausannoise

Selon la RTS, il a été établi que certains policiers partagent des messages racistes. Plusieurs d'entre eux visent des personnes musulmanes ou arabes. Par exemple : « Un agent poste une « blague » pour dénoncer l'omniprésence des « Arabes à Lausanne » ; un autre évoque un « temps maghrébin », c'est-à-dire « gris, voilé et menaçant ». »

4. Interdiction event ramadan à Bienne

Au début de l'année 2025, un événement intitulé « Ramadan Together – Together We Prepare » devait se tenir le 1er février 2025 au Palais des congrès de Bienne. L'événement était organisé par une entreprise privée, mobilisait de jeunes bénévoles musulmans et prévoyait des conférences ainsi que des interventions de plusieurs personnalités musulmanes, dont certains prédicateurs et influenceurs.

Une polémique médiatique

Quelques jours avant la manifestation, plusieurs médias suisses ont publié des articles critiquant la présence d'intervenants décrits comme controversés ou proches de courants islamistes. Ces articles ont suscité un débat public sur la légitimité de l'événement et sur les profils de certains invités.

L'annulation de l'événement

Face à la controverse et avançant des préoccupations de sécurité ou d'ordre public, la Ville de Bienne a décidé d'annuler l'événement peu avant sa tenue. Les autorités ont estimé que la situation risquait de provoquer des tensions ou des problèmes de sécurité.

Réactions et mobilisation

L'annulation a provoqué des réactions contrastées :

- Certains acteurs politiques et médiatiques ont soutenu la décision, considérant que certains intervenants étaient problématiques.
- Les organisateurs et une partie de la communauté musulmane ont dénoncé une décision arbitraire et discriminatoire, estimant que l'événement était injustement stigmatisé.

Les communautés musulmanes locales ont surtout dénoncé le manque de dialogue de la part de l'État, qui a pourtant l'habitude de les solliciter dans d'autres contextes. Elles ont estimé que la situation aurait pu être beaucoup moins tendue avec davantage de dialogue.

Le déferlement médiatique a été très mal vécu.

cas 18

DIAC a pu conseiller une mosquée locale sur les questions de positionnement médiatiques et de gestion de haine en ligne.

27. Haine en ligne

Racisme antimusulman, numéro 1 de la haine en ligne en 2024

Le racisme antimusulman occupe la première place parmi les signalements de haine en ligne sur la plateforme reportonline.racism.ch. Nous constatons effectivement une radicalisation des discours de haine en ligne, que ce soit dans les sections de commentaires, dans les messages privés ou dans des stories ciblant directement des personnes musulmanes.



Souvent de pair avec l'actualité

Les tensions liées au conflit israélo-palestinien jouent-elles un rôle dans ces tendances? "Tous les cas de racisme ne nous sont pas remontés. Il s'agit de signalements qui sont par nature non exhaustifs. Mais on constate tout de même que les augmentations vont souvent de pair avec un fait d'actualité marquant", analyse Giulia Reimann, collaboratrice scientifique à la Commission fédérale contre le racisme (CFR), chargée du pilotage du projet.

>> Lire à ce sujet : [Frédéric Borloz: La hausse du racisme liée à la guerre au Proche-Orient "s'exprime surtout en dehors de l'école"](#)

Les autres signalements se rapportent à des contenus xénophobes (29) ou hostiles aux requérants d'asile en tant que catégorie sociale (24). Les personnes d'origine balkanique (27), asiatique (4) et les Roms, Sintis et Yéniches (5) ont également été visées dans les contenus signalés à la Confédération.

Les contenus problématiques sur le web, signalés à la Confédération via sa plateforme dédiée, ont augmenté de 60% en 2024, a appris la RTS. L'islamophobie et l'antisémitisme contribuent fortement à cette hausse. La plateforme X n'est pas plus touchée que les autres réseaux sociaux, comme Facebook ou Instagram.

Trois ans après son lancement, "[Report online racism](https://reportonline.racism.ch)", la plateforme lancée par la Confédération pour dénoncer les contenus racistes sur internet, a vu le nombre de signalements fortement augmenter: +60% en 2024 comparativement à 2023, selon des données auxquelles le Pôle enquête de la RTS a pu avoir accès.

Avec 79 cas, l'islamophobie se place en tête des formes de racisme ayant été rapportés dans les formulaires dédiés de la Confédération, devançant de peu l'antisémitisme (77) et le racisme anti-Noirs (66). Les signalements pour islamophobie ont presque triplé en un an, passant de 27 à 79 cas en 2024, tandis que celles pour antisémitisme ont augmenté de plus de 50% (77 cas en 2024 contre 51 l'année précédente).

Dans les médias, les espaces réservés aux commentaires fortement touchés

Aucun réseau social n'est épargné par le racisme. Régulièrement pointé du doigt pour être un propagateur de discours haineux, X (ex-Twitter), avec ses 60 cas, ne figure pas en tête du classement des plateformes ayant fait l'objet du plus grand nombre de signalements. C'est le groupe Meta qui trône la première place, avec Facebook (62) mais aussi Instagram (55). TikTok est loin derrière (14). Les espaces réservés aux commentaires dans les médias online concentrent le plus grand nombre de cas (69).

>> Lire aussi : [Comment les antisémites parviennent à contourner la modération des réseaux sociaux](#)

Outre les commentaires ou propos haineux, les contenus signalés consistent parfois en de sordides mises en scène, avec photos à l'appui et références douteuses, par exemple à la Shoah ou à l'esclavage dans les cas de racisme anti-Noirs. "Sur les 302 cas annoncés l'an dernier, un peu plus du tiers relèvent du droit pénal", a détaillé à la RTS Giulia Reimann. Mais seuls 41 cas ont pu être portés en justice pour discrimination et incitation à la haine, une infraction relevant du Code pénal et poursuivie d'office.

"Nous ne dénonçons que lorsque les cas sont clairs. Nous ne déposons pas de plainte pour les contenus qui n'ont aucun lien avec la Suisse ou pour lesquels l'ensemble du profil a été supprimé et où il n'existe donc plus aucun élément d'enquête pour les autorités de poursuite", précise Giulia Reimann.

Dénonciations anonymes

Il est impossible de savoir d'où viennent les auteurs de ces signalements. Le formulaire, même s'il requiert la production de pièces, est anonymisé. En 2024, 193 signalements ont été rédigés en allemand, 49 en français, 21 en italien, le reste dans d'autres langues.

Dans tous les cas, les contenus islamophobes et antisémites sont transmis aux représentants des communautés visées, comme la Fédération suisse des communautés israélites ou la Fédération des organisations islamiques de Suisse. Et lorsque les signalements sont déposés par des personnes ayant été victimes de discrimination raciale, un accès à des centres d'aide et de conseils leur est proposé.

28. Discrimination des politiques et personnes publiques

1. Le cas SRF - Buesser / Celik

La jeune politicienne suisse Vera Celik, musulmane et portant le foulard, a été la cible d'une séquence diffusée sur la chaîne publique SRF. Dans cette émission, l'humoriste Michael Buesser a utilisé une image d'une femme voilée qu'il a présentée comme un « terroriste déguisé en femme avec burqa et ceinture d'explosifs », insinuant qu'il pourrait s'agir de la politicienne. La séquence reposait sur un stéréotype associant les femmes musulmanes voilées au terrorisme. L'image a été diffusée à la télévision nationale sans qu'elle n'ait donné son accord.

À la suite de cette diffusion, Vera Celik a reçu de nombreux messages de haine, principalement issus de milieux d'extrême droite. Malgré les critiques, l'humoriste n'a pas présenté d'excuses jugées satisfaisantes et a renvoyé la responsabilité de la polémique à la politicienne, l'accusant d'avoir déclenché un « shitstorm » contre lui.

Cette affaire est hautement problématique puisqu'elle cible une personne multi-minorisée, femme, jeune, et musulmane dans le monde politique. De fait, seuls 28% des contenus médiatiques en Suisse donnent la parole ou mentionnent des femmes (source : Décadrée), et celles-ci restent sous-représentées en politique, où elles représentent à peine 30 % des élu·es. Par ailleurs, il est hautement problématique, déshumanisant et raciste de viser une femme musulmane et de la comparer à une terroriste, même sous couvert d'humour.



2. Le cas Yusra Zein

On peut constater que tout traitement médiatique portant sur des personnes musulmanes — ou leur donnant la parole — comporte le risque de voir s'accumuler des messages de haine. C'est notamment le cas d'un article consacré à Yusra Zein, styliste vaudoise de 34 ans. Son appartenance religieuse n'est pas au centre du sujet, mais un certain nombre de commentaires s'attaquent néanmoins à sa religiosité visible : « Ras-le-bol de cette provocation permanente » ou « un salafisme tendance et décomplexé ».

Les médias font ainsi face à de véritables défis dans le traitement et la modération des commentaires afin de protéger les personnes mises en avant dans leurs colonnes.



-  **Jihen Benchaabane**
Quelle femme ! 💎
14 h J'aime Répondre 😄
-  **Hazel Schnell**
5x "la Vaudoise" dans l'article au cas où on en douterait
15 h J'aime Répondre 3 🤔👍
-  **Romain-Albert Purrain**
Ras-le-bol de cette provocation permanente
12 h J'aime Répondre 🙄
-  **Alex Ld**
Un salafisme tendance et décomplexé ... trop hype
17 h J'aime Répondre 8 👍🤔🙄

29. Conclusions, remerciements, contact

La nécessité de l'existence d'une permanence spécialisée sur le racisme antimusulman et d'une politique de lutte contre ce type de discriminations a été démontrée au fil de ce rapport. Que ce soit pour les personnes musulmanes, pour les personnes perçues comme musulmanes, ou pour les professionnel-le-s en contact avec les personnes ou groupes visés, DIAC répond à un besoin réel. La publication en 2025 de l'étude sur le racisme antimusulman mandatée par le Service de Lutte contre le Racisme et rédigé par le Centre Suisse Islam et Société confirme le besoin d'action et recommande un soutien accru aux centres d'écoutes. Par ailleurs, l'actualité violente de toute part ainsi que l'augmentation de l'intensité des discriminations montre la nécessité de se mobiliser. Toute l'équipe DIAC se réjouit de poursuivre ces efforts avec les partenaires!

De chaleureux remerciements à nos partenaires, donateurs-trices et bailleurs de fond pour leur confiance ! En particulier le canton de Genève, la Ville de Genève et la Fondation Pierre et Laura Zurcher.



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX



PIC
PROGRAMME
D'INTÉGRATION CANTONAL
CANTON DE GENÈVE



Avec le soutien de
**Fondation
Pierre et Laura
Zurcher**



VILLE DE
GENÈVE



**Centre d'écoute et
Observatoire**

*Le Centre d'écoute
et Observatoire est
un projet de la
Fondation DIAC*

www.diac-racism.ch
permanence@diac-reseau.ch
[@permanence_islamophobie_diac](https://twitter.com/permanence_islamophobie_diac)
076/651.28.23

Rédaction Meriam
Mastour
Relecture Ajla
Kuduzovic



**Fondation DIAC -
De l'Individuel Au Collectif**
www.diac-reseau.ch
contact@diac-reseau.ch
[@diac_reseau](https://twitter.com/diac_reseau)
076/651.28.23